

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE-KOLEA-

Mémoire fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences financières et
comptabilités

Spécialité : Monnaie, finance et banques

THEME :

**La gestion Actif-Passif dans une compagnie
d'assurance algérienne**

Cas : La CAAR

Elaboré par :

BENTAG Hind-Romaissa

Encadré par :

Dr. BENIELLES Billel

Lieu de stage : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR)

Période de stage : de 20 Février au 16 Juin

2018/2019

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE-KOLEA-

Mémoire fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences financières et
comptabilités

Spécialité : Monnaie, finance et banques

THEME :

La Gestion Actif-Passif dans une Compagnie d'Assurance Algérienne

Cas : La CAAR

Elaboré par :

BENTAG Hind-Romaissa

Encadré par :

Dr. BENIELLES Billel

Lieu de stage : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR)

Période de stage : de 20 Février au 16 Juin

2018/2019

Remerciement

Je remercie le bon dieu de m'avoir donné la force, le courage et la volonté qui m'ont permis de réaliser ce travail.

Toute ma reconnaissance s'adresse à monsieur BENILLES Bilel, mon encadreur, qui m'a aidé grâce à ses précieux conseils et à ses critiques constructives.

Je tiens aussi à remercier monsieur Mr HENNI Abderrahmane, directeur des finances et gestion des actifs au niveau de la CAAR, pour m'avoir fait confiance, et pour avoir montré un intérêt particulier à mon thème de recherche.

Je remercie particulièrement Mr. RAHMOUN le directeur de la direction Risk Management, de m'avoir accordé l'opportunité de faire partie de l'équipe de Risk management.

Mes vifs remerciements vont aussi aux deux sous directeurs de la direction Risk management Mr. BOUABOUB Omar et NEGHLI Azzedine qui m'ont ouvert la porte et m'ont permis d'évoluer parmi eux, aussi je remercie Mme. LASKRI Houria sous directrice de la sous-direction finance pour sa disponibilité et son aide.

Je remercie tous ceux qui m'ont prêté main forte, et ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail de recherche et au bon déroulement de mon stage pratique.

Dédicaces

A ma mère, qui a œuvré pour ma réussite, par son amour, son soutien et tous les sacrifices consentis. Aussi, sa présence dans ma vie, son assistance et ses précieux conseils puisse ce travail témoigné de ma profonde affection et de mon éternelle gratitude et reconnaissance.

A mon père, qui n'a pas cessé de me soutenir et de m'encourager durant toutes mes années d'étude. Je le remercie pour l'éducation inculquée pleines de valeurs.

A mes sœurs et mes frères qui ont toujours su m'épauler et m'encourager à me surpasser

A mes tantes et oncles que je chéris particulièrement

A mes amis qui ont toujours cru en moi et qui ont partagé mes folies

Et à **tous les êtres chers** qui ont marqué ma vie à un moment donné

Je vous dédie cette contribution modeste

Je vous aime

Sommaire :

Introduction générale

<u>Chapitre 01 : Généralité sur les Assurances</u>	1
<u>Section01</u> : historique et principe de base de l'assurance.	3
<u>Section 02</u> : particularités du contrat d'assurance et ces éléments essentiels.	10
<u>Section 03</u> : les principaux risques existants dans une compagnie d'assurance.	16
<u>Section 04</u> : marché Algérien des assurances.	19
<u>Chapitre 02 : La gestion Actif-Passif</u>	26
<u>Section 01</u> : Introduction à la Gestion Actif-Passif	28
<u>Section 02</u> : Méthodes et outils de la Gestion Actif-Passif	33
<u>Section 03</u> : Le contrôle de la solvabilité d'une compagnie d'assurance	40
<u>Chapitre 03 : Application de la démarche de la gestion Actif-Passif</u>	47
<u>Section 01</u> : Cadre et contexte de l'étude	49
<u>Section 02</u> : Méthodologie de la recherche et collecte des données	61
<u>Section 03</u> : Application, analyse et interprétation des résultats	63
<i>Conclusion générale</i>	77

Liste des tableaux :

Numéro	Titre	Page
1.1	Chiffre d'affaire de la CCR	24
2.1	Provisions techniques par nature pour l'assurance vie et l'assurance Non-vie	42
3.1	Evolution de la production	52
3.2	Evolution de l'actif financier (Millions de DA)	57
3.3	Les engagements réglementés	58
3.4	Le calcul de la marge de solvabilité	59
3.5	Les résultats nettes (2016-2017)	60
3.6	Les provisions et leur réévaluation	66
3.7	Les avances sur sinistres	67
3.8	Les reliquats de l'indemnité	68
3.9	Les placements	69
3.10	Les intérêts	71

Liste de figures :

Numéro	Titre	Page
1.1	Typologie des assurances	08
1.2	Structure de marché des assurances et types d'activités	22
1.3	Evolution de la production (2008-2017)	23
2.1	Schéma simplifié d'un modèle Actif-Passif	29
2.2	Eléments composants du modèle DFA	38
3.1	L'évolution de la production par branche	52
3.2	Le graphe suivant illustre l'évolution de l'indemnisation durant la période (2006-2017)	53
3.3	Flow-Chart des procédures pour ALM	74

Liste des annexes :

Numéro	Titre
01	Organigramme de la CAAR
02	Tableau de la production par société d'assurance
03	Tableau des indemnisations par société
04	Evolution de la production par branche (Unité : Milliers DA)
05	Evolution des sinistres réglés par branche (Unité : Milliers DA)
06	Synthèse de l'activité Réassurance (Unité : Milliers DA)
07	Evolution des prises de participation de la CAAR (Unité : Millions DA)
08	Etat comparatif des titres de placements (Millions DA)
09	Canevas des provisions

Liste des abréviations :

ALM : Asset Liability Management

CAAR : Compagnies Algérienne d'Assurance et de Réassurance

SAA : Société Algérienne d'Assurance

MAATEC : Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Education et de la Culture

CAAT : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Transport

CAT-NAT : Catastrophe naturelle

CCR : Compagnie Centrale de Réassurance

CFT: Cash Flow Testing

DFA: Dynamique Financial Analysis

SPA : Société Par Action

DPP : Direction des Placements et Participations

SVT : Spécialiste Valeurs du Trésor

BTC : Bon de Trésor en Compte courant

BTA : Bon de Trésor Assimilable

OAT : Obligation Assimilable au Trésor

DAT : Dépôt A Terme

SIH : Société d'Investissement Hôtelière

Résumé :

Les compagnies d'assurance font face à un grand nombre de risques, c'est pourquoi la gestion des risques doit être une partie centrale de la gestion stratégique de toute compagnie. La gestion Actif- Passif est une démarche globale et coordonnée, consiste à identifier, mesurer et couvrir les risques financiers afin de garantir la solvabilité de l'entreprise, et d'améliorer sa rentabilité.

Le but de cette recherche est d'essayer d'implémenter la méthode de gestion Actif-Passif au niveau de la direction grand risque d'exploitation et la direction finance et gestion d'actifs au sein de La CAAR, avec une plus de concentration sur la conformité à la réglementation en matière de solvabilité et la possibilité d'application de cette méthode sur le plan technique, en plus de proposer une procédure à suivre pour la mise en œuvre de l'ALM au niveau de la CAAR.

La littérature a été prise en considération pour une meilleure confirmation de la possibilité d'appliquer la méthode de gestion Actif-Passif dans le secteur des assurances, où on pouvait observer plusieurs risques financiers, qui doivent être éliminées.

Mots clés : Compagnie d'assurance, la gestion des risques, la gestion Actif-Passif, solvabilité.

Abstract

Insurance companies face a large number of risks, which is why risk management must be a central part of the strategic management of any company. Asset-Liability management is a global and coordinated approach, consisting of identifying, measuring and covering financial risks in order to guarantee the solvency of the company, and to improve its profitability.

The purpose of this research is to attempt to implement the asset-liability management approach at the senior management risk management level and the finance and asset management direction within CAAR, with a greater focus on compliance with the solvency regulation and the technical applicability of this method, in addition to proposing a procedure to be followed for the implementation of the ALM at the level of the CAAR.

The literature has been taken into account for a better confirmation of the possibility of applying the asset-liability management method in the insurance sector, where several financial risks could be observed, which must be eliminated.

Keywords: Insurance Company, risk management, asset-liability management, solvency.

Introduction générale

L'existence humaine est pleine de risques et d'événements imprévus. La prévention est une première technique souvent utilisée pour lutter contre ces derniers, d'autres techniques sont disponibles tel que l'objet de clauses contractuelles. Il y a encore une forme de prévoyance qui réside dans l'assurance, avec un champ d'application plus vaste.

L'assurance apparaît ainsi comme l'un des nombreux procédés par lesquels l'homme se prémunit contre les risques qui le menacent. Elle occupe une place privilégiée parmi les procédés, car elle peut couvrir les risques extrêmement variés et elle est susceptible d'apporter une protection complète en cas de sinistre.

La société nationale est créée pour permettre à toute personne la chance d'être protégée par l'assureur au moyen d'un contrat, mais en contrepartie de paiement d'une prime donnée.

L'assurance est également un secteur assez particulier du point de vue du mode de fonctionnement de ses entreprises, puisque les entreprises et compagnies d'assurance ont des méthodes de gestion spécifiques adaptées à la nature de leur activité, qui est, rappelons-le, de savoir anticiper le risque pour pouvoir l'assurer. Une des spécificités majeures de la compagnie d'assurances reste l'inversion du cycle de production, par rapport à un cycle de production dit classique. En effet, celui de la compagnie d'assurances est inversé, c'est-à-dire que le prix du produit (l'assurance) est déterminé avant que les charges (le coût du sinistre) ne le soient.

Les compagnies d'assurance sont exposées à plusieurs risques tels que le risque de liquidité qui se matérialise par l'incapacité d'investir ou de respecter leurs engagements, ainsi le risque de taux qui traduit l'incertitude sur les résultats financiers induits par l'exposition aux variations de la courbe des taux on peut citer encore le risque opérationnel qui représente le risque induit par un incident dans le processus de gestion courant des opérations, il peut notamment être induit par un employé, un système ou un tiers.

Les compagnies d'assurance font face à un grand nombre de risques, c'est pourquoi la gestion des risques doit être une partie centrale de la gestion stratégique de toute compagnie. La gestion des risques vous aide à identifier et à aborder les risques auxquels elle fait face et, ce faisant, augmente la probabilité d'atteindre avec succès ses objectifs.

Les spécificités propres à l'assurance nécessitent de recourir à la gestion de l'actif-passif, dans l'établissement de leurs bilans, ainsi que dans le calcul des différentes provisions

liées à leur activité, dans le but de se soumettre aux exigences réglementaires (comptables et prudentielles) imposées par les autorités compétentes en la matière.

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous nous intéressons, comme cité ci-dessus, au sujet qui est *la gestion Actif-Passif*, en donnant une importance particulière aux différentes étapes de son implantation au sein d'une compagnie d'assurance.

Notre but est de montrer l'importance de l'intégration de pareille méthode tout en essayant d'établir une démarche de mise en œuvre claire et applicable, mais aussi et surtout de proposer des recommandations pour la réussite de cette dernière et de comprendre l'importance qu'elle suscite, souvent négligés au niveau local, au sein d'une compagnie d'assurance Algérienne.

Le choix de ce thème est loin d'être fortuit, en effet, nous nous sommes intéressés à un sujet dont l'importance devrait être considérable dans les travaux de recherche, en tenant compte de sa richesse et de son apport aux instituts financiers et aux compagnies d'assurance. Suite à maintes recherches, nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'études de recherche sur ce thème au niveau de notre école, ce qui a suscité notre intérêt et notre enthousiasme quant au côté original du sujet traité.

L'objet de notre étude s'articule autour de la mise en place de l'approche ALM (la gestion Actif-Passif) dans une compagnie d'assurance Algérienne, plus précisément, la CAAR. En effet choix a été encouragé par son réputation ainsi qu'elle fait la distinction entre les deux types d'assurance de vie et de non vie.

Les objectifs tracés dans cette présente recherche ainsi que l'importance mise en évidence de l'étude de la gestion Actif-Passif au sein des compagnies d'assurance nous amènent à poser la **problématique** suivante :

Comment la Gestion Actif-Passif peut contribuer à la gestion des risques au sein d'une Compagnie d'Assurance ?

Pour répondre à cette problématique et pour donner une suite logique à notre recherche, nous posons les questions secondaires ci-dessous :

- Quelles sont les risques auxquels sont exposées les compagnies d'assurances et qui peuvent être prise par la méthode ALM ?
- Est-ce que la CAAR est conforme à la réglementation en matière de solvabilité ?

- Est-ce que la Compagnie Algérienne d'assurance est capable sur le plan technique d'appliquer la méthode ALM et est-ce que cette méthode est fiable ?

Dans le but d'apporter une réponse à ces questions, nous avons jugé utile de formuler les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse N°1** : une compagnie d'assurance est exposée à plusieurs risques, parmi les risques identifiés : les risques financiers (le risque de liquidité, risque de taux et risque de change) sont les plus rencontrés. Et la méthode ALM gère l'ensemble de ces risques.
- **Hypothèse N°2** : la CAAR est conforme aux réglementations de la solvabilité en vigueur.
- **Hypothèse N3** : la gestion Actif Passif est applicable dans une compagnie d'assurance et sa mise en place améliore la gestion des risques au sein de la CAAR.

Dans le but de réunir tous les éléments de réponse susceptibles d'apporter des clarifications quant à nos questionnements, nous avons adopté la démarche méthodologique expérimentale analytique suivante :

- ✓ Recherche documentaire (approche descriptive) à partir de différents ouvrages disponibles sur la bibliothèque en ligne Scholarvox, et la bibliothèque de l'ESC, EHEC et CNA ainsi que dans des sites Internet et blogs spécialisés en Assurance. Le reste des documents utilisés, bien qu'ils soient rares, se présentent sous forme de travaux de recherches traitant de sujets se rapprochant du nôtre. Nous avons aussi pu nous documenter à la compagnie d'assurance.
- ✓ Les entretiens effectués au sein de la compagnie d'assurance La CAAR et les observations que nous avons faites ont servi à collecter des données cruciales pour notre étude de cas.
- ✓ L'analyse des contenus nous a permis d'exploiter au mieux les documents en notre portée.
- ✓ Une approche analytique, la mise en place de la démarche ALM gestion Actif-Passif et une Flow-Chart des procédures pour la gestion Actif-Passif.

Pour pouvoir répondre à l'ensemble des questions posées et dans un souci d'ordre méthodologique, nous avons décidé que notre travail allait s'articuler autour de trois (03) chapitres comme suit :

Le premier chapitre traitera une généralité sur les assurances en trois sections dont la première sera consacrée aux définitions, son historique et ses types, la deuxième sera dédiée au contrat d'assurance, ses caractéristiques et ses éléments essentiels, la troisième donnera un aperçu global sur les principaux risques existants dans une compagnie d'assurance, et la dernière traitera le marché algérien des assurances.

Le deuxième chapitre traitera la gestion Actif-Passif dans une compagnie d'assurance. La première section donnera une introduction à la gestion Actif-Passif, des définitions et objectifs, la deuxième traitera les méthodes et outils de la gestion Actif-Passif, et la dernière sera dédiée au contrôle de la solvabilité d'une compagnie d'assurance et le cadre juridique algérien de la solvabilité des compagnies d'assurance.

Le troisième chapitre étudiera la possibilité d'expérimenter la démarche ALM gestion Actif-Passif au sein de La CAAR en se basant sur trois sections, dont la première traitera le cadre et le contexte de l'étude, la deuxième présentera la méthodologie de l'enquête de terrain lors de la collecte et l'analyse des données et dont la dernière analysera et interprétera les principaux résultats.

Chapitre 01

Généralité sur les assurances

Introduction du premier chapitre

Le risque est lié à une action, à une situation ayant rapport au danger qui menace les individus et même les entreprises. C'est pour cela que les agents économiques ont besoin de la sécurité et ils cherchent à se prémunir contre la survenance de certains événements. Ce besoin fait naître l'activité d'assurance.

Avant de commencer notre étude, il nous a paru important de donner un aperçu général sur l'activité d'assurance et de montrer les termes qui sont liés à l'assurance.

Le but de ce chapitre est de fournir un aperçu général de l'assurance, pour ce faire, nous avons jugé utile de partager le chapitre de la manière suivante :

Section 01 : historique et principe de base de l'assurance.

Section 02 : particularités du contrat d'assurance et ces éléments essentiels.

Section 03 : les principaux risques existants dans une compagnie d'assurance.

Section 04 : Marché Algérien des assurances.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

Section 01 : historique et principe de base de l'assurance

Dans cette section ; notre but est de donner un bref aperçu des étapes de l'évolution de l'assurance. L'objectif est de comprendre ces origines, puis à présenter les différents concepts fondamentaux liés à l'assurance.

1.1. Historique :

De l'antiquité à nos jours, la logique de l'assurance a toujours existé dans la mesure où un besoin de sécurité a été exprimé.

1700 avant Jésus Christ : Première notion d'assurance sous le règne du roi Hammourabi de Babylone.

1400 avant Jésus Christ : Les tailleurs de pierre de la basse Egypte ont contribué à un fonds dans le but de leur venir en aide en cas d'accident.

A l'époque des grecs et des romains on empruntait de l'argent à un très fort taux d'intérêt pour armer les bateaux ou les charger. Dans ce cas, le prêteur jouait le rôle de l'assureur. Si le bateau parvenait à destination, le prêteur touchait le capital plus 30 à 50 pour cent d'intérêt. Par contre si le bateau devait être piraté ou coulé alors le prêteur ne demandait rien à l'emprunteur.¹

1434 : Loi génoise qui réglemente la profession des courtiers d'assurance.

1666 : Naissance de l'assurance incendie au Royaume-Uni.

1686 : En France, Colbert, ministre de Louis XIV autorise la création d'un établissement d'assurance incendie.

1750 : Création de l'association mutuelle contre les incendies.

1754 : Création de la chambre générale des assurances.

1788 : Scission de l'assurance incendie en deux branches : branche assurance incendie et branche assurance vie.

De 1793 à 1799 : suite à la révolution française, il n'y a plus de sociétés d'assurances.

¹ <http://www.assurances.info/dessous-assurance/histoire-de-assurance/> consulté le 02/01/2019 à 3 :30.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

1801 : Pierre Bernard Barrau fonde la première assurance mutuelle garantissant les fléaux et la moralité des animaux (bétail).

1816 : Première assurance mutuelle incendie.

1864 : Première société d'assurance accident.

1910 : Naissance de l'assurance chômage : une conférence internationale sur le chômage se tient à la Sorbonne à Paris. Ce nouveau phénomène est apparu à la suite de la grande dépression des années 1890. Des spécialistes, soucieux de mettre un frein à ce fléau, proposent la création d'une assurance chômage dans chaque pays industriel.

1935 : Vote de la loi sur l'assurance automobile.

1945 : Le 4 octobre, le gouvernement provisoire signe une ordonnance créant la sécurité sociale obligatoire pour tous les salariés. Le 22 mai 1946, une loi établira le principe d'une généralisation de la sécurité sociale à tous les français, salariés ou non-salariés. La France comble ainsi son retard en matière de protection sociale face aux autres pays industrialisés, Angleterre, Allemagne, et Etat-Unit.

1946 : La loi du 25 avril nationalise 34 sociétés d'assurances.

1958 : La loi du 27 février rend obligatoire l'assurance automobile.

1976 : Le 11 juin est publié l'arrêté instituant la clause type bonus malus.

1976 : Le 16 juillet est la date de la création du code des assurances.

1982 : La loi Quillot du 22 juin rend obligatoire l'assurance contre les risques locatifs.

1982 : Le 13 juillet est promulguée la loi sur l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles.

1985 : La loi Badinter modifie en profondeur l'indemnisation liée aux accidents automobiles.

1986 : A partir de septembre, il est obligatoire d'afficher un certificat d'assurance sur les véhicules.

1990 : le 25 juin parait la loi rendant la garantie tempête obligatoire dans tous les contrats incendies couvrant des biens en France.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

1.2. Définition de l'assurance et son rôle :

Nous allons définir l'assurance et montrer son rôle.

1.2.1. Définition de l'assurance :

Nous donnons ici trois définitions de l'assurance sous trois aspects différents : le premier est la définition générale, le second est l'aspect juridique et le troisième est l'aspect technique.

1.2.1.1. Définition générale :

Une réunion de personnes qui, craignant l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences.²

1.2.1.2. Définition juridique :

L'article 2 de l'ordonnance n95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances définit l'assurance en référence à l'article 619 du code civil en Algérie comme suit :

« l'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente, ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat. »

1.2.1.3. Définition technique :

Selon Joseph HEMARD³ : « l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre moyennant une rémunération, la prime, pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation pécuniaire par une autre partie, l'assureur qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique. »

² Couibault.F, Eliashberg.C, Latrasse.M : «**Les grands principes de l'assurance** », 5ème édition, l'argus, paris, 2002, p 43.

³ François Lukau Nkodi : « **gestion des assurances** ». Ed. L'Harmattan, 2014. P24

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

1.2.2. Le rôle de l'assurance :

L'assurance a une valeur morale indéniable, c'est un acte de prévoyance donnant à son auteur conscience de ses responsabilités, lui permettant d'accroître son indépendance et sa liberté et même d'accomplir parfois un devoir moral envers autrui. L'assurance joue un rôle important dans la vie sociale et économique.

1.2.2.1. Le rôle social de l'assurance :

Le rôle social de l'assurance se résume dans différents points⁴ :

- **Fonction réparatrice de l'assurance :**

L'assurance permet d'indemniser les préjudices résultants de la réalisation des risques. Grace à elle : l'immeuble incendié sera reconstruit, le véhicule endommagé sera réparé... Elle joue généralement ce rôle dans l'intérêt de l'assuré lui-même car elle lui permet de conserver l'équilibre de son patrimoine. Mais l'assurance est aussi utilisée pour garantir au tiers la réparation du préjudice dont il est victime.

- **Fonction d'épargne :**

L'assurance est une fonction d'épargne, car l'assurance vie permet à l'assuré de se constituer un capital ou une rente, en bénéficiant des avantages de la fiscalité de l'assurance vie cumulés avec ceux liés à la transmission du patrimoine.

- **Fonction de prévention :**

Le rôle de l'assureur est d'aider l'assuré à éviter un sinistre en le sensibilisant au risque, en le dissuadant de prendre des risques inconsidérés et incite les assurés à observer un comportement prudent afin d'éviter les sinistres.

- **Rôle de protection sociale :**

Les assurances privées jouent un rôle très important pour compléter le rôle de l'Etat dans le cadre de la protection sociale en matière de santé (complémentaire santé), de retraite (contrat retraite) et de dépendance (contrat dépendance).

⁴ <http://greta-assurance.e-monsite.com/pages/eejma/le-role-des-entreprises-d-assurance/l-role-economique.html> consulté le 28/01/2019 à 14 :07.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

1.2.2.2. Le rôle économique de l'assurance :

L'assurance joue également un rôle économique ⁵

- **L'assurance finance l'économie du pays :**

L'importance des fonds collectés par les sociétés d'assurance lui permet de investir. Dans l'attente de reverser ces sommes aux assurés sous formes d'indemnisation, les sociétés placent ces fonds sur les marchés financiers en achetant des titres émis par les entreprises en quête de financement. Ces titres sont représentatifs soit de capitaux propres (les actions), soit de dettes à long terme (les obligations). Ces placements contribuent donc au financement des entreprises.

- **L'assurance finance des pans entiers de l'économie :**

Grâce aux indemnités versées, l'assurance contribue à la bonne santé de certains secteurs comme les garagistes, les artisans des bâtiments, les professionnels de santé. Sans assurance, leur santé financière serait probablement plus limitée.

- **L'appui de l'investissement :**

L'assurance permettra le développement des activités. Puisque aucun investisseur n'acceptera d'investir son argent en risquant de tout perdre à cause d'un accident car le moindre sinistre peut être catastrophique. De ce fait, l'assurance favorise et encourage la prise des risques par les investisseurs et booste la création de la richesse et l'épanouissement de l'activité économique. Aussi, l'assurance permet de réduire les conflits entre les investisseurs et sauvegarder les relations entre eux.

- **L'assurance comme un instrument d'encouragement de crédit :**

L'assurance est un élément primordial pour les organismes de crédit. Pour bénéficier d'un crédit bancaire, le banquier exige une garantie qui peut se présenter sous forme d'une assurance par laquelle il garantit le remboursement à l'échéance.

1.3. L'assurance, une activité spécifique :

L'assurance est une activité spécifique caractérisée par l'inversion du cycle de production, les primes sont perçues à la signature du contrat et sont fixées selon les

⁵Benilles Billel, cours « **Risque et Assurance** », cours ESC, 2018/2019, P32-34.

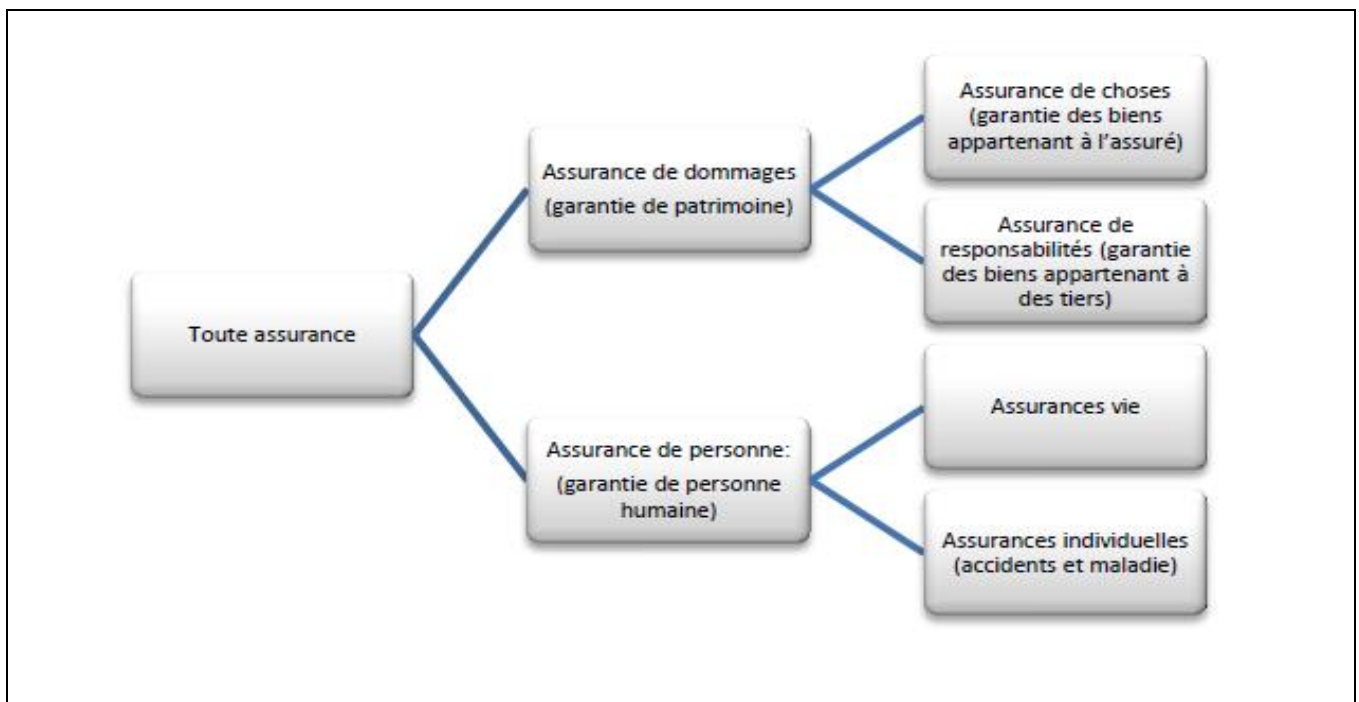
Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

probabilités du risque, alors que les sinistres et les couts n'apparaissent que si un évènement déterminé se produit.

Cette inversion a des effets négatives pour les assureurs, car ils ne peuvent pas connaître le cout réel à indemniser en cas de sinistre, pour se faire, ils se basent sur des études statistiques pour fixer le montant de la prime. Il est donc nécessaire pour les assureurs de constituer des provisions pour qu'ils soient en mesure de faire face à leurs engagements futures.

1.4. la typologie des assurances :

Figure 1.1 : typologie des assurances



Source : F. Couilbaut, C. Eliahsberg et M. Latrassé : « **Introduction à la théorie de l'assurance** », Ed. l'Argus, 3eme Edition, 1999, P42.

En principe, il existe deux grandes catégories d'assurance. Premièrement, l'assurance qui protège une personne physique (assurance de personne) et deuxièmement l'assurance qui couvre des biens (assurance dommage). Toutefois, il est possible d'allier ces deux types d'assurances dans un même contrat. C'est ce qu'on appelle : assurance multirisque.

1.4.1. Les assurances de dommages :

Les assurances de dommages permettent de bénéficier une indemnisation en cas de sinistre, qui ont pour but de réparer les conséquences d'un évènement dommageable affectant

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

le patrimoine de l'assuré. Le règlement des sinistres s'effectue selon le principe indemnitaire qui a pour but de remettre l'assuré dans une situation identique à celle qui était avant la survenance du sinistre.

Elles subdivisent en deux catégories : les assurances de choses et les assurances de responsabilité.

- Les assurances de choses : elles sont pour but de réparer les dommages causés aux biens de l'assuré ainsi que certaines pertes matérielles subies directement dans son patrimoine suite à un sinistre couvert.
- Les assurances de responsabilité : elles visent à protéger le patrimoine qui est mis en danger financièrement par une demande d'indemnisation d'une victime. La victime doit réunir trois conditions pour l'apparition de l'assurance de responsabilité : la faute, le dommage et le lien de causalité entre la faute et le dommage.

1.4.2. L'assurance de personnes :

Est un outil de gestion du patrimoine financier. L'assurance de personne couvre les risques portant atteinte à l'existence ou à l'intégrité physique d'une personne : décès, survie, maladie, accident corporel... etc. Elle concerne donc les événements qui intéressent la personne humaine (physique).⁶

Le règlement des sinistres s'effectue par des prestations à caractère forfaitaire dont le montant est déterminé dans la police d'assurance sans évaluation du dommage subi.

L'assurance de personne peut revêtir : une forme individuelle ou collective.

1.4.3. L'assurance multirisque :

L'assurance multirisque est l'ensemble de ces deux catégories d'assurance. Elle couvre à la fois des personnes physiques et des biens. C'est notamment le cas en cas d'incendie, de vol, de dégâts des eaux, de bris de glaces et de bien d'autres encore.

⁶ François Lukou Nkodi , **Op-Cit**, P40.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

Section 02 : particularités du contrat d'assurance et ces éléments essentiels

Comme souligné plus haut dans la définition, l'assurance se matérialise par un contrat entre deux parties qui s'engagent à des obligations réciproques.

Dans cette section, nous allons définir le contrat d'assurance, montrer ces caractéristiques et ses acteurs principales.

2.1. Définition du contrat d'assurance et ses caractéristiques :

Nous commençons par définir le contrat d'assurance, et montrer ses principales caractéristiques.

2.1.1. Définition du contrat d'assurance :

Le contrat d'assurance est un accord intervenu entre l'entreprise d'assurance et une personne physique ou morale, fixant l'objet, les conditions et les modalités d'exécution de la prestation d'assurance, formalisées dans une police dans laquelle sont réunies les stipulations contractuelles.⁷

La plupart des contrats d'assurance sont conçus et présentés en deux parties : des conditions générales et des conditions particulières.

Les conditions générales sont identiques pour tous ceux qui souscrivent un contrat de même nature auprès du même assureur. Dans les conditions générales, on trouve les définitions des concepts de base, la description des risques garantis, les risques exclus, les modalités de paiement des primes, le règlement des sinistres, les modifications, la prise d'effet et la durée de la police, les divers, ... etc.⁸

Les conditions particulières complètent et précisent les conditions générales, les conditions particulières sont plus courtes, plus précises, ce sont elles qui indiquent le nom et l'adresse de l'assuré, la nature ou la situation du risque assuré (un bien, une personne ou une responsabilité), les valeurs assurées (capital garanti), les limites et les franchises, les indices de

⁷ Julien Moulard : « **Dictionnaire de l'Assurance** », 3ème édition, P121.

⁸ François Lukau Nkodi, **Op-Cit**. P49.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

revalorisation des primes et des capitaux garantis, les modalités de versement des primes ou cotisations, ...etc.⁹

2.1.2. Caractéristiques du contrat d'Assurance :

Le contrat d'assurance possède plusieurs caractéristiques :

2.1.2.1. Consensuel :

Un contrat consensuel est un contrat qui est valable par le seul échange ou l'accord de volontés. Le contrat d'assurance est à caractère consensuel car il est réputé conclu dès le moment où intervient l'accord des parties.

2.1.2.2. Bilatéral ou synallagmatique :

Le contrat d'assurance est un contrat synallagmatique, ce qui signifie qu'il crée des obligations réciproques à la charge de chaque partie. Il s'agit : d'une part, de l'obligation du souscripteur de payer la prime d'assurance, d'autre part, de l'obligation de l'assureur de prendre en charge le sinistre en cas de réalisation du risque.¹⁰

2.1.2.3. Aléatoire :

Un contrat aléatoire est un contrat dans lequel la prestation de l'une des parties dépend d'un événement incertain (le risque). Pour le contrat soit aléatoire, l'évènement qui déclenche la prestation de l'assureur doit obéir aux trois caractéristiques suivantes : il doit être futur, incertain et indépendant exclusivement de la volonté de l'assuré.

2.1.2.4. Onéreux :

Un contrat à titre onéreux est un contrat dans lequel chaque contractant reçoit une contrepartie à la prestation qu'il fournit à l'autre. Le contrat d'assurance est donc à titre onéreux puisque l'assureur n'intervient en cas de réalisation de risque garanti qu'en contrepartie d'une prime ou cotisation versée par l'assuré.

2.1.2.5. Successif :

Un contrat à exécution successive est un contrat dans lequel l'exécution des obligations échelonné dans le temps. Ce type de contrat s'oppose donc au contrat à exécution

⁹ Jean-Luc de boissieu : « Introduction à l'assurance », Ed. L'argus, P35

¹⁰ Agnès Pimbert : « l'essentiel du droit des assurances », Ed. Gualino, 2eme édition, 2014, P35

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

instantanée, contrat dans lequel les parties exécutent leurs obligations à un moment prévu et unique (une seule prestation mettant donc fin au contrat). Puisque l'assuré et l'assureur s'engagent pour une certaine durée, le contrat d'assurance s'échelonne par définition dans le temps et donc à exécution successive.

2.1.2.6. D'adhésion :

Un contrat d'adhésion est un contrat dont lequel les clauses sont imposées par la partie au contrat qui se trouve être économiquement la plus forte. Le contrat d'assurance relève de cette catégorie de contrats, car il comporte des dispositions générales élaborées, rédigées et imprimées par l'assureur, tandis que le souscripteur adhère à un contrat préétabli dont il ne peut discuter les clauses.

2.1.2.7. Nommé :

Un contrat nommé est un contrat réglementé par la loi. Le contrat d'assurance relève du droit des assurances, droit lui-même régi par le code civil et le code des assurances.

2.1.2.8. De bonne foi :

Le contrat d'assurance est par définition un contrat de bonne foi, puisque il impose aux deux parties contractantes de faire preuve de transparence l'une vis-à-vis de l'autre.

2.2. Les différents acteurs de l'assurance :

Les différents acteurs de l'assurance sont :

2.2.1. L'assuré :

L'assuré est une personne dont la vie, les actes ou les biens sont garantis par un contrat d'assurance contre les différents risques, moyennant le versement d'une certaine somme (la prime ou cotisation)¹¹.

2.2.2. L'assureur :

L'assureur est la société d'assurance ou la personne physique auprès de laquelle le contrat d'assurance est souscrit, et qui s'engage à fournir les prestations prévues en cas de réalisation du risque¹².

¹¹ Revue Centre de recherche pour le Budgets familiaux, « **Bien utiliser les assurances** », les éditions de l'épargne, 1990, P22.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

2.2.3. Le souscripteur :

Le souscripteur est une personne qui, en signant le contrat, s'engage au paiement de cotisations¹³. Souvent, c'est l'assuré lui-même qui souscrit un contrat pour son propre compte.

2.2.4. Le bénéficiaire :

Le bénéficiaire est toute personne physique ou morale, au profit de laquelle l'assurance a été souscrite, c'est-à-dire la personne recueillant le profit du contrat en cas de réalisation du risque.

2.2.5. Le tiers :

Nous appelons tiers, toute personne qui, pourtant étrangère au contrat, mais bénéficiera de la prestation en cas de réalisation du risque. C'est l'exemple des bénéficiaires d'une assurance décès, des victimes en assurance de responsabilité.

2.3. Les éléments d'un contrat d'assurance :

Le contrat d'assurance est composé de plusieurs éléments tels que : le risque, la prime, la prestation de l'assureur et la compensation au sein de la mutualité.

2.3.1. Le risque :

Le risque est l'éventualité de la survenue d'un fait dommageable tel que le vol, la perte, l'incendie, l'accident... etc. le risque a un caractère aléatoire puisqu'il dépend d'un évènement hasardeux provoquant le sinistre. Mais en matière d'assurance, le mot « risque » s'emploie également pour désigner l'objet de la garantie. Il en est l'élément constitutif, c'est pourquoi il doit être défini avec la plus grande précision possible.

2.3.2. La prime ou la cotisation :

La prime est le prix de l'assurance, elle représente techniquement le coût de la garantie du risque, juridiquement, elle est la contrepartie de la sécurité vendue par l'assureur. C'est la somme payé par l'assuré à une entreprise d'assurance pour la garantie du risque.

¹² IBID, P22.

¹³ Idem, P22.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

2.3.3. La prestation de l'assureur :

La prestation est l'engagement pris par l'assureur, en cas de réalisation du risque, consiste à verser une prestation. Il s'agit, d'une manière générale, d'une somme d'argent destiné soit :

- Au souscripteur et assuré, par exemple en assurance incendie ;
- A un tiers, par exemple en assurance de responsabilité ;
- Au bénéficiaire, par exemple en assurance vie (en cas de décès).

En pratique, il convient de distinguer deux sortes de prestations :

- ✓ Des prestations indemnitaires, qui sont déterminées après les survenances du sinistre, en fonction de son importance.
- ✓ Des prestations forfaitaires, qui sont déterminées au souscripteur du contrat, avant la survenance du sinistre. Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital ou d'une rente.

2.3.4. La compensation au sein de la mutualité :

La mutualité consiste l'ensemble des personnes assurées contre un même risque et qui cotisent mutuellement pour faire face à ses conséquences.

L'assurance est donc l'organisation de la solidarité entre les gens contre la survenance d'un même événement.

2.4. La formation du contrat d'assurance :

La formation du contrat d'assurance est essentielle pour la vie du contrat. En effet, c'est à ce moment-là que l'assuré fait part de ses besoins en termes de garantie et que l'assureur apprécie le risque à garantir. Il existe plusieurs étapes :

Dans une première étape, il est nécessaire d'apprécier, pour l'assureur, le risque à garantir auprès de son futur assuré et inversement pour l'assuré d'apprécier le périmètre des garanties proposées par l'assureur. L'assureur au cours de cette première étape est tenu à un devoir général d'information précontractuel au bénéfice de l'assuré en fournissant des renseignements sur le prix de la cotisation et les garanties offertes.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

La seconde étape est la transmission d'une proposition d'assurance par l'assuré à l'assureur comprenant, fréquemment, un questionnaire de risques à remplir par l'assuré ou une reprise de ses déclarations spontanées.

Cette proposition d'assurance mentionne également la prime et la date de début de garantie.

La proposition d'assurance, tant qu'elle n'est pas acceptée par l'assureur, ne vaut pas contrat d'assurance.

La troisième étape est l'acceptation par l'assureur de la proposition d'assurance du souscripteur.

Dès acceptation par la compagnie d'assurance de la proposition d'assurance de l'assuré, l'assureur établit une police d'assurance qu'il remettra à son assuré aux fins que ce dernier la signe également.

Avec cette police d'assurance sont transmises les conditions générales, spéciales et particulières, dont le tout permet d'appréhender le périmètre de garantie du contrat d'assurance.

Section 03 : les principaux risques existants dans une compagnie d'assurance

L'assurance est un secteur qui permet le transfert des risques de l'assuré vers l'assureur, mais ce dernier est également exposé à des risques divers qui touchent la structure de sa compagnie.

Cette section est basée essentiellement sur les risques financiers auxquels les compagnies d'assurance peuvent les rencontrer en exerçant ses activités.

3.1. Les types de risques :

Il existe plusieurs catégories distinctes qui recouvrent tous les risques auxquels peut faire face une compagnie d'assurance.

3.1.1. Les risques techniques :

Ces risques sont généralement liés au passif et correspondent à des risques associés directement ou indirectement aux bases techniques et actuarielles de calcul des primes et des provisions techniques. Ils comportent¹⁴:

- Le risque lié à une évolution mal anticipée des lois viagères (loi de moralité). En absence de maîtrise de ce risque, l'assureur devra régler des rentes en moyenne plus longtemps que prévu, ce qui augmentera non seulement la valeur actuelle probable des flux des engagements mais également la durée de vie moyenne de ses engagements et donc la duration des actifs à détenir pour tenter de couvrir ces engagements.
- Le risque lié à une diversification insuffisante du portefeuille. Un effectif trop faible ou trop concentré sur un certain profil de population (homme, femmes, fumeurs...) pourrait conduire à une estimation des engagements trompeuse.
- Le risque lié à un taux technique trop élevé. Lorsque le taux technique est très proche du taux du marché lors de la souscription, le différentiel de taux ne permet pas toujours à l'assureur de se couvrir contre les différents risques qu'il supporte.

¹⁴ M, PIERMAY. Et autres. « La gestion Actif-Passif d'une compagnie d'assurance ou d'un investisseur institutionnel ». Ed. ECONOMICA. P 10.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

- Le risque lié à une mauvaise perception des engagements à travers les provisions. Pour les sociétés d'assurance qui détiennent encore des contrats d'épargne à taux majoré, le montant de la provision mathématique est particulièrement trompeur car il correspond à l'actualisation de l'engagement au terme à ce taux majoré (souvent très supérieur au taux du marché en période de baisse des taux d'intérêt).

3.1.2. Les risques de comportement :

Le comportement des assurés peut s'éloigner de celui retenu pour la tarification et le provisionnement. Ce comportement peut dépendre en particulier¹⁵ :

- Du niveau des marchés financiers.
- De la situation économique (épargne de précaution, consommations des réserves, évolution de la fiscalité...).
- Du réseau de distribution.
- De la concurrence interne ou externe.
- Du degré de mutualisation retenu (cantonement éventuels).
- De l'environnement institutionnel.
- De l'inertie du portefeuille et de la croissance.
- De la démographie.
- De l'efficacité de l'information financière.
- De la performance financière affichée.

En fonction du niveau des marchés financiers et des taux d'intérêt, la survenance de rachat dans le portefeuille peut assainir ou au contraire affaiblir le bilan et plus généralement la richesse de la société.

Ces rachats peuvent provoquer la réalisation du risque de liquidité. C'est le risque pour une compagnie de ne pas disposer dans le futur de la trésorerie nécessaire pour faire face à ses engagements (termes, rachats anticipés, décès).

La société d'assurance se trouvera alors dans l'obligation d'emprunter ou de vendre des actifs dans des conditions inconnues aujourd'hui. Ces ventes pourraient avoir des conséquences très négatives sur les comptes de la société ou sur sa capacité à honorer ses engagements.

¹⁵ **IBID**, P11.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

3.1.3. Risque de placement ou d'investissement :

Les risques d'investissement sont l'ensemble des risques liés à la gestion d'actifs de l'assureur (performance, liquidité, ...).

Le décalage, parfois très important, qui s'écoule entre la collecte des primes et l'exécution des prestations, fait de l'assureur le dépositaire de fonds considérables qu'il s'efforce de gérer le mieux possible afin d'être en mesure de tenir ses engagements. S'il est nécessaire que des provisions techniques soient constituées au passif du bilan, il faut également qu'elles soient représentées par des actifs équivalents en quantité et sélectionnés en qualité.

C'est cette représentation permanente des provisions techniques par des éléments d'actifs réels, d'une valeur au moins égale, qui procure à l'entreprise les moyens de tenir ses engagements envers ses assurés. Mais les placements effectués par les entreprises d'assurance sont exposés à divers risques susceptibles de mettre en danger les droits de leurs assurés.

Les risques de placement concernent principalement les obligations (risque de taux) ainsi que les actions et les immeubles (risque de marché).

3.1.3.1. Le risque de taux :

Il s'agit des risques liés aux variations des taux d'intérêt sur les marchés obligataires. Il correspond au risque que les actifs soient plus courts ou plus longs que les passifs.

En cas de baisse de taux, les flux sont investis ou réinvestis à un taux de plus en plus bas, ce qui peut conduire à un taux de rendement financier insuffisant pour respecter les engagements de taux.

En cas de hausse des taux d'intérêt, les compagnies peuvent être amenées à réaliser des moins-values. Si la réserve de capitalisation est insuffisante, elles peuvent se trouver face à des insuffisances de rendement pour revaloriser les contrats au même niveau que ceux des compagnies récentes et limiter les comportements de rachat anticipé¹⁶.

¹⁶ IBID. P12

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

3.1.3.2. Le risque de baisse de marché des actions :

Pour un assureur, la baisse du marché des actions entraîne à la fois une insuffisance de rendement financier (risque de devoir doter la provision pour dépréciation durable et la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques) et le risque de devoir doter la provision pour aléa financier et la provision globale de gestion.

3.2. Asymétrie d'information :

Si, sur un marché, tous les intervenants n'ont pas accès à la même information, ce marché est caractérisé par une asymétrie d'information. Donc, l'asymétrie d'information décrit une situation dans laquelle tous les participants à un marché ne disposent pas de la même information, c'est une forme d'imperfection du marché.

Sur un marché d'assurance, cette asymétrie d'information est généralement entre l'assuré et l'assureur se manifeste par deux phénomènes bien connus, l'aléa moral et la sélection adverse.

3.2.1. L'aléa moral :

Cette asymétrie d'information entre assuré et assureur concerne l'influence du contrat d'assurance sur les comportements de l'assuré. Il existe deux types. L'aléa moral ex ante désigne le changement de comportement d'un individu suite à l'achat d'assurance. L'individu étant couvert pour tout ou partie du dommage, il est moins incité à faire un effort pour en éviter l'apparition. En revanche, l'aléa moral ex poste y est plus présent. Il s'agit de changement de comportement après l'occurrence du dommage. Il peut s'agir de comportement visant à augmenter la sévérité déclarée de la dépendance en vue de percevoir une rente plus élevée¹⁷.

3.2.2. La sélection adverse :

Dans le cas de la sélection adverse, l'assureur, confronté à des individus hétérogènes, se trouve dans l'incapacité de distinguer les individus selon leur degré de risque et il lui est impossible, a priori, d'adapter la tarification d'assurance aux caractéristiques individuelles de risque. Il s'ensuit des dysfonctionnements de l'assurance puisque les individus hétérogènes se trouvent confrontés à la tarification uniforme (même cotisation, même indemnisation d'assurance) d'un assureur qui ne dispose pas d'une information suffisante pour réaliser une adéquation entre les termes du contrat et les risques individuels.

¹⁷ Article académique : « assurance et gestion des risques », septembre 2015. P11.

Section 04 : Le Marché Algérien des assurances

Cette section a pour but de présenter le marché algérien des assurances.

4.1. Historique des assurances en Algérie :

Pendant toute la période coloniale, l'assurance en Algérie s'est confondue avec l'évolution de l'assurance en France. Cela conduit après l'indépendance à l'héritage des lois et des règlements antérieurs qui n'ont été abrogés qu'en 1975. Après cette période, de nouvelles lois sont apparues permettant à l'assurance de connaître un nouvel essor¹⁸.

4.1.1. La période coloniale :

Cette période est caractérisée par le monopole des compagnies françaises sur le secteur d'assurance en Algérie. Cela se confirme en 1861 par la création d'une mutuelle incendie spécialisée pour l'assurance en Algérie.

4.1.2. La période après l'indépendance :

Juste après l'indépendance, les opérations d'assurance étaient pratiquées par 270 entreprises françaises dont 30% avaient leurs sièges à l'étranger.

L'évolution de l'assurance s'est effectuée progressivement à travers les étapes suivantes¹⁹:

- **1^{ère} étape 1962-1966 :**

Cette étape est caractérisée par :

- Le monopole exercé par les compagnies d'assurance étrangères, surtout françaises sur ce secteur.
- L'institution de la réassurance obligatoire pour les opérations d'assurance effectuées en Algérie à travers la création de la Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) en 1963, obligeant toutes les sociétés d'assurance de céder une part de 10% des primes encaissées.
- Création de la Sociétés Algérienne d'Assurance (SAA) par l'arrêté de 12 décembre 1963 dont 39% du capital détenu par les Egyptiens.

¹⁸ Bouaziz CHEIKH : « l'histoire de l'assurance en Algérie ». P01.

¹⁹ Idem. P01.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

- La création de la Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Education et de la Culture (MAATEC) par l'arrêté du 29 décembre 1964.
 - L'agrément par l'arrêté de janvier 1964 de 14 compagnies étrangères, dont : 6 françaises, 3 britanniques, 1 italienne, 1 américaine, 1 indienne, 1 zélandaise, 1 tunisienne.
- **2^{ème} étape 1966-1975 :**

C'est durant cette période que le monopole de l'Etat était institué, l'exploitation de toutes les opérations d'assurance est désormais réservée à l'Etat par l'intermédiaire des entreprises nationales. De ce fait, les compagnies étrangères se voyaient retirer leur agrément et cesser leur activité, seule la SAA a été nationalisée.

Les entreprises sous forme de mutuelles étaient, cependant, autorisées, exceptionnellement, à poursuivre provisoirement leur activité dans le cadre du monopole, à avoir la CAAR, CNMA, MAATEC.
 - **3^{ème} étape 1975-1988 :**

Cette période est spécialisée par :

 - La spécialisation des entreprises d'assurance, en indiquant pour chacune d'elles les risques à couvrir (CAAR, spécialisée dans les assurances de gros risques. SAA, spécialisée dans les petits risques).
 - La naissance de la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Transport (CAAT) en 1985.
 - **4^{ème} étape 1988-1995 :**

Elle se caractérise par :

 - Les transformations ou les réformes apportées au secteur des assurances en 1988 entraînent la concurrence entre les compagnies existantes : la SAA, CAAR, CAAT, MAATEC et la CNMA.
 - La promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit constitue un dispositif législatif pour la transition vers l'économie de marché et permis au secteur des assurances de connaître un nouvel essor.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

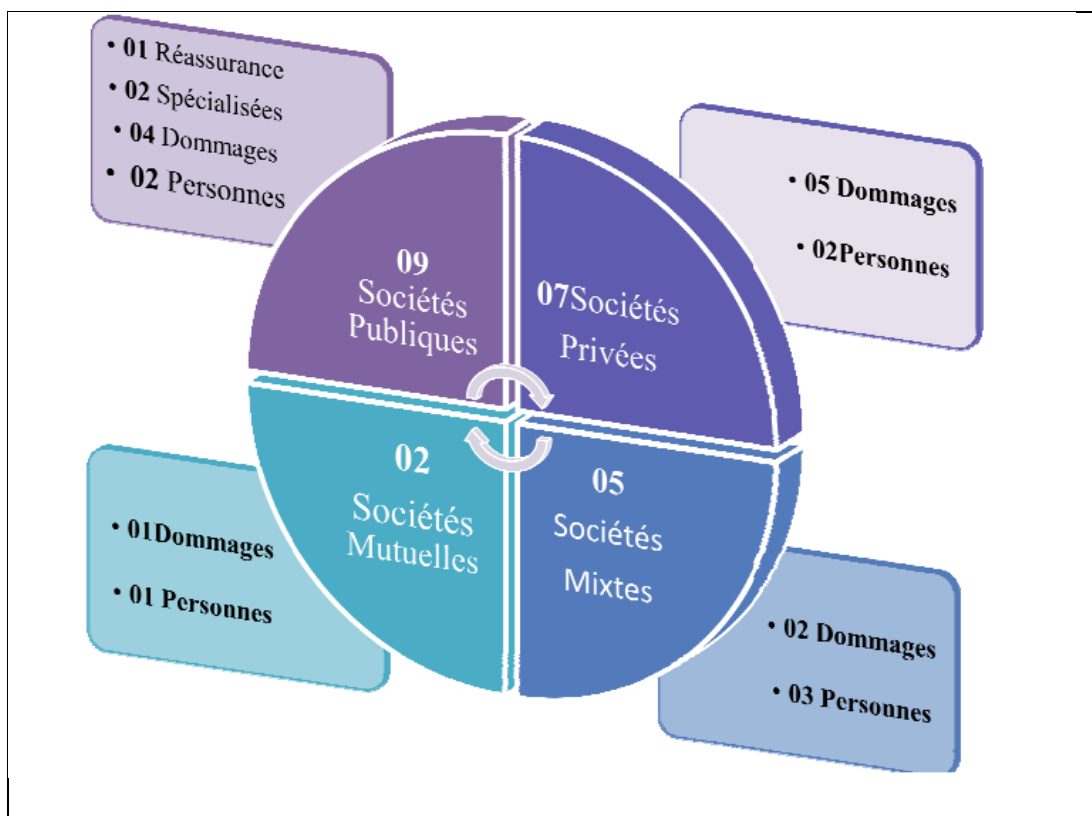
- 5^{ème} étape 1995 à nos jours :

- La suppression du monopole de l'Etat sur le marché d'assurance par l'ordonnance n° 95-07 de 25 janvier 1995 et la naissance des compagnies privées.
- Une assurance obligatoire (Cat-Nat) contre les catastrophes naturelles a été mise en application au début de septembre 2004.
- Les dysfonctionnements enregistrés au niveau du secteur algérien des assurances ont poussé les pouvoirs publics à promulguer la loi 06-04 qui est un pas en avant pour le secteur modifiant et complétant l'ordonnance 95-07.

4.2. Caractéristiques du marché algérien des assurances :

En 2017, la structure du marché des assurances est composée de 12 compagnies d'assurance de dommages, 8 compagnies d'assurance de personne et trois autres spécialisées à savoir : la CCR, la SGCI et la CAGEX. Ces sociétés se répartissent comme suit²⁰ :

Figure 1.2 : Structure du marché des assurances et Types d'activités



Source : Rapport annuel 2017

²⁰ Activité des assurances en Algérie, rapport annuel 2017.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

Ces sociétés ont enregistré un chiffre d'affaires de 164.9 Milliards DA, réparti comme suit :

- Assurance directe : 133.6 Milliards DA, dont 13.4 Milliards DA au titre des assurances de personnes.
- Assurance spécialisées : 1.7 Milliards DA.
- Réassurance : 29.5 Milliards DA, dont 3.8 Milliards DA au titre des acceptations internationales.

4.3. Production du marché :

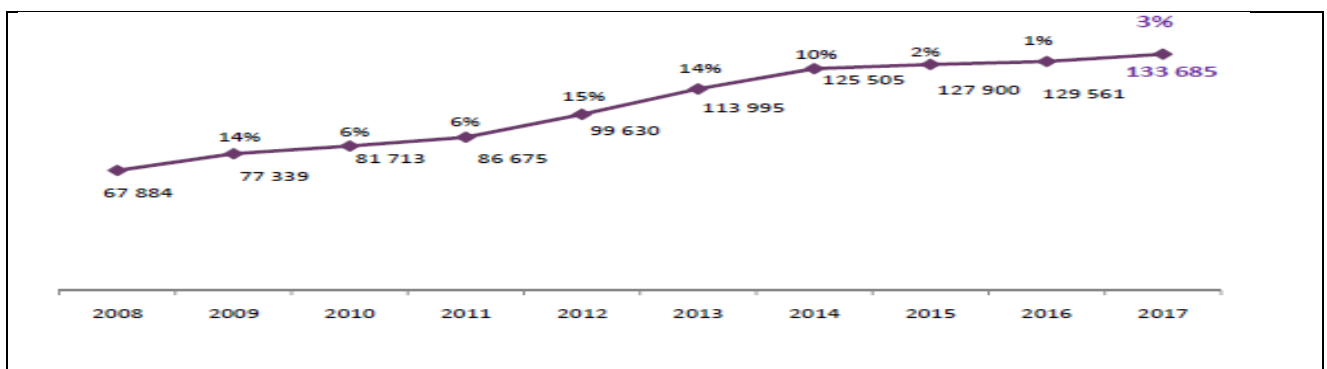
Passant de 129.6 Milliards DA en 2016 à 133.6 Milliards DA en 2017, le chiffre d'affaires du secteur des assurances en Algérie a connu une progression de 3%. Cette hausse résulte essentiellement des assurances de personnes avec un taux d'évolution de 20% par rapport 2016.

Le montant de la production générée par les sociétés des assurances de dommages à fin 2017, est de 120 Milliards DA, soit une évolution positive de 2% par rapport à 2016. Ce montant représente 90% de la production globale du marché des assurances.

Le rythme de croissance des assurances de personnes enregistré depuis leur lancement en 2011 est maintenu en 2017. Avec un chiffre d'affaire de 13 Milliards DA, elles marquent une progression de 20% par rapport à 2016. Ces assurances représentent 10% du chiffre d'affaires total du marché²¹.

Le graphe suivant explicite l'augmentation de la production des assurances durant la période 2008-2017 :

Figure 1.3 : Evolution de production 2008-2017 en Milliards DA



Source : rapport annuel 2017

²¹ Pour plus de détail, voir Annexe 01.

Chapitre 01 : Généralité sur les assurances

4.4. Indemnisation :

Au titre de l'exercice 2017, les indemnisations du marché algérien des assurances, avec un montant de 70.6 Milliards DA, ont enregistré une augmentation de 2% par rapport à l'exercice précédent, avec 69.5 Milliards DA²².

4.5. L'activité de la réassurance :

L'activité de la réassurance en Algérie est exercée essentiellement par la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) qui demeure le seul opérateur spécialisé en matière de réassurance sur le marché algérien²³.

En 2017, le chiffre d'affaire de la CCR a connu une hausse de 8% pour atteindre un montant de 29.4 Milliards de DA contre 27.2 Milliards au titre de l'exercice 2016.

Tableau 1.1 : Chiffre d'affaire de la CCR (Millions DA)

	Année 2016		Année 2017		Variation 2016-2017	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
Acc. Nationales	24 317	89%	25 707	87%	1 390	6%
Acc Internationales	2 884	11%	3 765	13%	881	31%
TOTAL	27 201	100%	29 472	100%	2 271	8%
Rétrocessions	10 778	40%	11 508	39%	790	7%
Rétention	16 423	60%	17 904	60.7%	1 481	9%
TOTAL	27 201	100%	29 472	100%	2 271	8%

Source : Rapport annuel 2017.

²² Voir Annexe 02.

²³ Rapport annuel de la CCR 2017.

Conclusion du premier chapitre

L'assurance est une activité qui permet de prémunir un individu, une association, ou une entreprise contre les sinistres liées à la survenance d'un risque.

L'assurance permet le partage des risques entre une multitude de personnes, chaque assuré ayant droit à recevoir une indemnité en fonction de la nature et de l'importance des dommages subis en cas de sinistre, en contrepartie du paiement d'une cotisation appelée prime d'assurance. La prime est payée au début de la période, et l'ensemble des primes collectées par l'assureur doit lui permettre de couvrir les indemnités pour honorer ses engagements.

Les compagnies d'assurance sont également exposées à des risques qui peuvent réduire ses rentabilités. De ce fait, elles sont obligées de mettre en place des outils et des stratégies pour la gestion de ces risques.

Chapitre 02 :

La gestion Actif-Passif

Introduction du deuxième chapitre

L'activité d'assurance est par nature une activité risquée. La fonction principale des entreprises d'assurance est le partage des risques qu'une personne physique ou une entreprise ne pourrait supporter. Néanmoins, une compagnie d'assurance est elle-même exposée à un certain nombre de risques globaux qui peuvent menacer son existence, et dans cas extrême, la ruiner

Donc, une des tâches les plus importantes d'une compagnie d'assurance est de gérer efficacement les risques qu'elle rencontre en assurant ses clients en adoptant des nouvelles méthodes et nouvelles stratégies tels que la Gestion Actif-Passif.

Ce chapitre se déroulera comme suit :

Section 01 : Introduction à la Gestion Actif-Passif

Section 02 : Méthodes et outils de la Gestion Actif-Passif

Section 03 : Le contrôle de la solvabilité d'une compagnie d'assurance

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

Section 01 : introduction à la Gestion Actif-Passif

Les termes de Gestion Actif-Passif ont été choisis pour traduire l'expression anglaise AssetLiability Management (ALM).

La gestion Actif-Passif consiste d'une part à analyser la couverture des engagements d'un assureur ou d'un investisseur institutionnel par les actifs dans une perspective de déroulement dans le temps. Elle recouvre d'autre part l'ensemble des moyens d'actions visant à piloter le bilan de l'institution¹.

Nous présenterons dans cette partie, la définition et l'historique de la gestion Actif-Passif, ainsi son objectif.

1.1. Définition et historique de la gestion Actif-Passif :

Nous commençons par définir la Gestion Actif-Passif, puis on passe à son historique.

1.1.1. Définition de la gestion Actif-Passif :

La Gestion Actif-Passif appelée le plus souvent l'ALM (AssetLiability Management) est un outil de Risk management devant prémunir l'entreprise concernée contre les principaux risques auxquels elle se trouve confrontée tout au long de ses activités, tout en lui garantissant une gestion optimale de la rentabilité de ses fonds propres.

La Gestion Actif-Passif est une méthode globale et coordonnée permettant de gérer la composition et l'adéquation de l'ensemble des actifs et des passifs, ainsi que du hors bilan. Le but est d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité, en assurant une allocation de fonds propres de manière à adopter le volume et la structure des emplois et ressources et des activités à l'évolution du marché et à l'environnement financier et réglementaire.²

Comme le montre le schéma ci-dessous, la Gestion Actif-Passif désigne un mode de gestion visant à coordonner les décisions relatives à l'actif et au passif, il s'agit donc d'un processus continu, impliquant la formulation, la mise en œuvre, le contrôle et la révision de

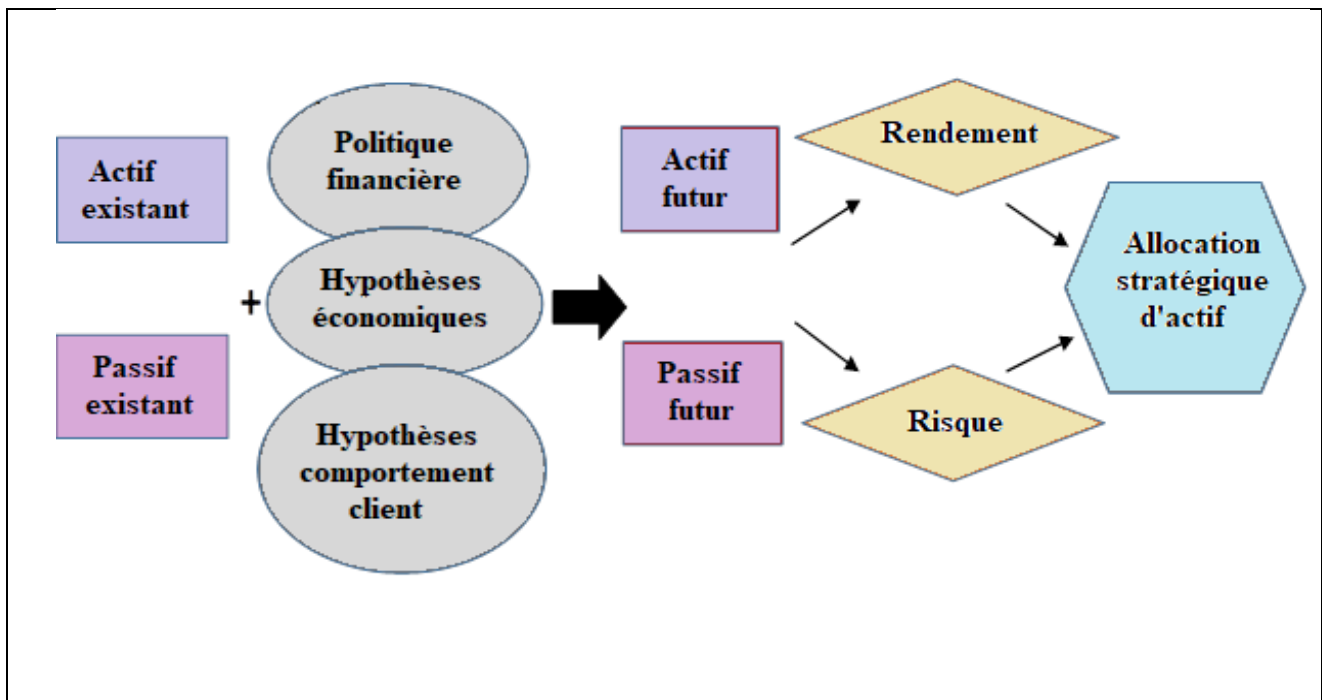
¹P Michel. Et autres, **Op-Cit**. P06.

² P Pierre. F Michel : «**Théorie et pratique de l'assurance vie** ». Ed. DUNOD 2012. P 212.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

stratégies se rapportant à l'actif et au passif dans le but d'atteindre les objectifs financiers, compte tenu d'une certaine tolérance au risque et de certaines contraintes³.

Figure 02 : le schéma simplifié d'un modèle Actif-Passif



Source : X. LEHMAN (Groupe Allianz), « La gestion financière actuelle des assureurs ». Paris 2005. P 05.

1.1.2. Evolution de la Gestion Actif Passif :

Les premières notions de gestion Actif-Passif remontent aux années 1930. Suite aux difficultés de grandes institutions financières au cours de la grande dépression. Les gouvernements ont mis en place une surveillance et une réglementation du secteur de l'épargne et les concepts financiers comme l'immunisation et la duration sont apparus.

Les concepts financiers appliqués en gestion Actif-Passif (ALM) ne se sont cependant généralisés qu'après la crise financière des années 1970. Car le premier choc pétrolier a remis en question l'activité bancaire traditionnelle considérée jusque-là comme sans risque. Cette activité qui consiste à emprunter à court terme et à investir à long terme pour profiter de l'écart de taux s'est révélée très couteuse lorsque la structure à terme des taux d'intérêt s'est brusquement inversée. Cette situation était jusqu'alors considérée comme imaginable par les banquiers.

³Laster D et Thorlasious E, « La Gestion Actif Passif à l'usage des assureurs ». Swiss Ré. 2000. P 06.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

A partir du milieu des années 80 jusqu'au début des années 90, il y a eu de nombreuses défaillances d'institutionnels aux Etats-Unis (caisse épargne et institutions financières) à cause des risques de placement (actif) et des risques de souscription (passif).

La crise des années 80 a été la conséquence d'engagements à taux élevés qui se sont révélés difficiles à honorer : baisse des taux d'intérêt et moins-values constatées sur des actifs supposés les plus rémunérateurs / risqués (immobilier, ...). La liquidité des actifs était parfois insuffisante pour faire face à la baisse de la collecte et à l'augmentation du taux de rachat anticipé obligent les assureurs à céder des actifs dépréciés.

Depuis, les assureurs ont compris l'intérêt de la gestion Actif-Passif et les autorités de contrôle des sociétés d'assurance ont intégré progressivement des outils de gestion Actif-Passif dans les éléments de reporting.

Les difficultés financières des années 2001-2002 ont mis en évidence la faible résistance de certaines réglementations en cas de baisse de la bourse : les règles comptables et prudentielles de l'assurance-vie et des fonds de pension ont dû être revus.

1.2. Caractéristique de la Gestion Actif-Passif :

Les quatre caractéristiques de la Gestion Actif-Passif sont :

- L'ALM a une vision à long terme.
- L'ALM adopte un point de vue financier sur l'activité.
- L'ALM vise à un management stratégique de l'activité.
- L'ALM doit impliquer toute la compagnie (techniciens, marketing, financiers, direction générale).

1.3. Les objectifs de la Gestion Actif-Passif :

Les objectifs de la gestion Actif-Passif dans une compagnie d'assurance sont⁴ :

- **Agir sur la composition du bilan :**

Le fait générateur d'un contrat d'assurance et l'émission d'une cotisation. Corrélativement il y a naissance d'un engagement envers l'assuré inscrit au passif, qu'il s'agit

⁴ Hocine BELHIMER, « La gestion Actif-Passif dans une compagnie d'assurance ». Colloque international Avril 2011. P13.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

de couvrir par des actifs appropriés. En conséquence, pratiquer une gestion Actif-Passif, c'est déterminer l'allocation optimale des actifs pour un passif donnée.

- **Optimiser le retour sur fonds propres :**

La variable à maximiser est le retour sur fonds propres, qui s'impose comme la seule mesure permettant de juger la performance globale d'une activité ou d'une société. En effet, seul le rendement des fonds propres permet la synthèse des critères de volume et de prix. C'est des critères à la fois commerciaux et financiers.

- **Maitriser les risques financiers :**

Les risques financiers (de placement) concernent principalement les obligations (risque de taux) ainsi que les actions et les immeubles (risque de marché).

1.4. Quelques cas de faillite imputable à la mauvaise Gestion Actif-Passif :

- **Nissan Mutuel Life** (Japon, 1.2 millions d'assurés, 17 milliards USD d'actifs) :

Vente de rentes individuelles rémunérées à 5% sans couverture du risque de taux. La chute des rendements des obligations sur le marché japonais a entraîné le dépôt du bilan de la compagnie en 1997. Premier assureur japonais à faire faillite en 50 ans, les pertes sont élevées à 2.5 milliards USD. « Risque de taux »

- **General American Life** (USA, 14 milliards d'actifs) :

30/07/1999, Moody's rétrograde sa notation de A3 à A2, ce qui a provoqué une crise de confiance. La compagnie avait dans le marché 6.8 milliards USD de titres d'emprunts de financement à court terme rémunérés à un taux très intéressant avec une clause de remboursement dans les sept jours, quelques jours après le déclassement, des gestionnaires de fonds sollicitent le remboursement de près de 500m USD, dans les quelques jours qui ont suivi, d'autres investisseurs ont demandé le remboursement de 4 milliards. La compagnie n'a pu mobiliser que 2.5 milliards de liquidité, elle demande à être placée sous tutelle de l'Etat. « Risque de liquidité »

- **American International Groupe, Inc. (AIG)** (74 millions de clients, 116000 employés dans 130 pays) :

le 15 septembre 2008, le titre AIG atteint un minimum historique sur fond de rumeurs de faillite imminente de la société, suite aux 18 milliards de dollars américains de pertes

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

subies au cours des trois précédents trimestres, liées à des garanties sur des dérivés de créances immobilières. La réserve fédérale des États-Unis (Fed) autorise, le 16 septembre 2008, sa branche newyorkaise à lui accorder un prêt de 85 milliards de dollars américains, à un taux de 8.5% au-dessus du Libor, pour le sauver d'une faillite assurée. Le prêt-relais garanti porte sur deux ans et prévoit une prise de participation du gouvernement américain à hauteur de 79.9% du capital. En échange, AIG apporte en garantie l'ensemble de ses filiales. Cet apport devrait lui permettre de poursuivre ses activités en faisant face à ses obligations qui avaient gonflé depuis que les grandes agences de notation avaient dégradé sa note le 14 septembre 2008. « Risque de ? »⁵

⁵Sami Zeghal, « Gestion Actif-Passif Assurance », Cours IFID, mai 2015, P 15 .

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

Section 02 : méthodes et outils de la Gestion Actif-Passif

Le développement de la Gestion Actif-Passif s'est effectué parallèlement au développement des techniques de gestion des risques. Et il y a quelques années que les compagnies d'assurance se sont vues dans l'obligation de mettre en place des outils conformes à un nouveau cadre réglementaire de gestion de ces risques.

2.1. Les méthodes de la Gestion Actif-Passif en assurance :

Il y a lieu de signaler au départ que les méthodes de la Gestion Actif-Passif utilisées en assurance vie sont différentes de celles utilisées en assurance non-vie.

- **Pour les assurances vie** : les compagnies d'assurances vie, qui ont développé certains des tous premiers modèles de Gestion Actif-Passif, se concentrent généralement sur le risque de taux d'intérêt. Leurs modèles sont souvent structurés autour d'une seule branche.
- **Pour les assurances non-vie** : la Gestion Actif-Passif vue par les assureurs non vie embrasse un plus grand nombre de risques. Leurs modèles prennent en considération la société dans son ensemble plutôt qu'un produit d'assurance particulier.

2.1.1. La technique de l'évaluation de cash-flow :

En 1986, les autorités de contrôle de l'Etat de New York ont adopté le règlement n° 126 pour combattre les risques techniques inhérents aux produits sensibles aux taux d'intérêt.

Par l'application de ce procédé, qui correspond à l'appellation anglo-saxonne Cash-Flow Testing (CFT), un actuinaire qualifié de la compagnie d'assurance doit établir un « mémorandum actuariel » dans lequel il doit notamment tenir compte des multiples effets d'une variation des taux d'intérêt (Stress Testing) sur les éléments du passif (taux de rachat des polices, primes additionnelles) et de l'actif (remboursement anticipé de titres nantis en garantie), ce qui implique d'évaluer l'impact potentiel de sept scénarios de taux d'intérêt (ces scénarios ont été suggérés par le règlement n°126 pour les taux d'intérêt des emprunts d'état)⁶ :

- **Scénarios n°01 stable** : les taux d'intérêt ne bougent pas.
- **Scénario n°02 hausse** : les taux d'intérêt augmentent de 0.5% par an pendant 10 ans, puis se stabilisent.

⁶Hocine Belhimer, **OP-CIT**, P16.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

- **Scénario n°03 plafond** : les taux d'intérêt grimpent de 1% par an pendant 5 ans, baissent de 1% par an pendant 5 ans, puis se stabilisent.
- **Scénario n°04 appréciation** : les taux d'intérêt augmentent de 3% d'un coup, puis restent stables.
- **Scénario n°05 baisse** : les taux d'intérêt reculent 0.5% par an pendant 10 ans, puis se stabilisent.
- **Scénario n°06 creux** : les taux d'intérêt baissent de 1% par an pendant 5 ans, remontent de 1% par an pendant 5 ans, puis restent stables.
- **Scénario n°07 dépréciation** : les taux d'intérêt reculent de 3% d'un coup, puis se stabilisent⁷

Cette technique facilite l'identification des problèmes potentiels en montrant, par exemple, que la hausse des taux d'intérêt provoque une augmentation du taux de chute ou qu'une baisse des taux d'intérêt réduit les bénéfices en comprimant le Spread. Cette approche a pris de l'importance du fait que Moody's l'utilise pour vérifier si les éléments d'actifs d'un assureur sont suffisamment cordonnées à ses engagements.

Cependant, elle a un inconvénient important, elle peut être manipulée de telle sorte qu'elle produise les conclusions désirées. Une société qui obtient de mauvais résultats avec certains scénarios peut donc les écarter, arguant qu'ils sont hautement improbables.

Les sociétés peuvent aussi définir des hypothèses de départ qui assouplissent les tests pour satisfaire aux normes réglementaires ce qui remet en cause leur utilité. Les modèles de CFT ne mesurent que le risque de taux d'intérêt, même si d'autres types de risques, tels que les risques commerciaux, de change ou de fluctuation des cours, ont une plus grande incidence pour certains assureurs.

2.1.2. L'harmonisation des flux de trésoreries :

L'harmonisation des flux de trésoreries ou «Cash-Flow Matching » est la technique qui consiste à éliminer le risque de taux d'intérêt auquel certains de ces actifs sont exposés, en alignant simplement ses engagements sur des actifs générant des flux de trésoreries identiques.

⁷GHerbi bouismail, « la gestion actif-passif d'une compagnie d'assurance », mémoire master2009, ESC, P56.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

Il s'agit d'adosser l'actif au passif de telle sorte que les flux financiers nets (la somme des cash inflows positifs de l'actif et des cash outflows négatifs du passif) soit positifs ou nuls.

Cependant, bien qu'elle permette d'éliminer le risque de taux d'intérêt, les assureurs jugent cette démarche impossible ou irréalisable pour plusieurs raisons :

- **Imprévisibilité des flux de trésoreries** : un des obstacles à l'application de cette méthode est le problème de l'échéance des engagements. En assurance vie, les futurs flux de trésorerie sont influencés par la gamme d'option (notamment le rachat anticipé) dont bénéficient les assurés. En outre, l'évolution de facteurs exogènes, tels que les taux de moralité, a également un impact sur le timing et le montant des indemnités.

Pour les compagnies d'assurance non-vie, le nombre d'inconnues est encore plus important. L'évolution du résultat technique, du droit de la responsabilité civile et des frais de santé peut avoir un impact considérable sur les flux de trésorerie.

- **L'harmonisation se fait aux dépens de la flexibilité** : même quand il est matériellement possible d'harmoniser les cash-flows, l'exercice peut se révéler trop contraignant.

Un assureur qui décide de coordonner exactement les mouvements à l'actif et ceux du passif peut devoir accepter des obligations dont le rendement est inférieur à ce qu'il aurait pu atteindre en tolérant un léger décalage. Par ailleurs, se cantonner à un type d'obligations particulier empêcherait l'assureur de saisir des opportunités restant à la portée de concurrents plus souples, qui tolèrent un léger décalage.

En outre, la technique du Cash-Flow Matching ne permet pas de prévoir des stratégies combinant des actions dans le portefeuille en raison de l'incertitude des flux générés par ces actifs.

Le Cash-Flow Matching consiste à construire un portefeuille de placements obligataires tel que les flux futurs qu'il génère soit égaux, à chaque date, aux flux (supposés fixes) générés par les engagements de la société à l'égard des assurés et des bénéficiaires de contrats⁸.

⁸Marie MOUKHAIBER, « Gestion Actif-Passif pour un portefeuille de produits d'épargne », mémoire, université de Lyon. P57.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

Le Cash-Flow Matching est un moyen de couverture qui pourra être efficace à court terme, mais ne donne pas des résultats satisfaisants à long terme vu que les flux de l'actif et du passif sont eux-mêmes dépendants des taux d'intérêt.

2.1.3. L'immunisation :

Cette méthode consiste à coordonner la sensibilité aux taux d'intérêt des éléments de l'actif et du passif, en sorte de les « immuniser ». L'idée est de se protéger contre les pertes causées par une variation des taux. On peut y parvenir en structurant un portefeuille de manière à ce que l'impact d'une telle variation sur la valeur des engagements compense l'impact sur les éléments de l'actif.

Le principe directeur de cette stratégie est la coordination des échéances entre éléments de l'actif et du passif, pour ce faire, on a recours à la duration.

La duration a été définie par Macaulay en 1938 dans une étude sur les taux d'intérêt, elle mesure la durée de vie moyenne des flux actualisés de toute nature (intérêt et capital) générés par un produit financier ou un portefeuille. La duration correspondant au taux actuariel i est donnée par la formule suivante⁹ :

$$D = \frac{\sum_{K=0}^n \frac{t_K \times F_K}{(1+i)^{t_K}}}{\sum_{K=0}^n \frac{F_K}{(1+i)^{t_K}}} \quad \text{Avec :} \quad \begin{array}{l} t_K : \text{période s'écoulant entre la date de calcul et la} \\ \text{date à laquelle intervient le flux } F_K \\ F_K : \text{flux intervenant à la date } K. \end{array}$$

Connaitre la duration des éléments d'actif et de passif permet de donner une approximation de premier ordre, fort utile, de leur sensibilité aux variations des taux d'intérêt. La duration de Macaulay et la sensibilité sont reliées par une relation simple :

$$D = (1 + i) \times S$$

2.2. Méthode de l'Analyse Financière Dynamique (DFA) :

La DFA fit son apparition dans le monde de l'assurance vers la fin des années 1980 à travers les recherches de groupes de travail Britannique et Finlandais sur la solvabilité des

⁹ M PIERMAY et autres. **Op-Cit.** P16.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

assureurs. La préoccupation de ces groupes de travail était de faire évoluer l'évaluation de la solvabilité de statique et rétrospective à dynamique et prospective, en intégrant au mieux tous les flux financiers liés à l'activité de l'assurance.

Les modèles dynamiques sont plus complexes à réaliser que les modèles statiques. Il s'agit d'un modèle détaillé de l'activité de l'assureur (production, évolution de stock du contrat et investissement) n'est pas une tâche aisée, pas plus d'ailleurs que la traduction de cette activité en termes de résultats prévisionnelles. C'est pour cela que la construction des modèles dynamiques nécessite des programmes informatiques appartenant à la famille des logiciels de simulation¹⁰.

L'analyse financière dynamique est une forme de gestion Actif-Passif qui a commencé à s'imposer dans les branches et responsabilité civile. Elle permet à un assureur d'envisager différents scénarios et voir leur incidence selon les décisions qu'il prend. Cette nouvelle méthodologie considère le spectre complet des éléments financiers de la compagnie et analyse sa santé bilancielle dans un univers incertain et changeant¹¹

Le but de la DFA n'est pas de prévoir le futur, mais plutôt de donner aux dirigeants une vision sur la gestion financière de leur société. A l'aide d'outils DFA, les dirigeants devraient pouvoir améliorer leur positionnement en vue de bien absorber les risques assurés, tout en conservant une juste rémunération du capital et en minimisant le risque d'insolvabilité.

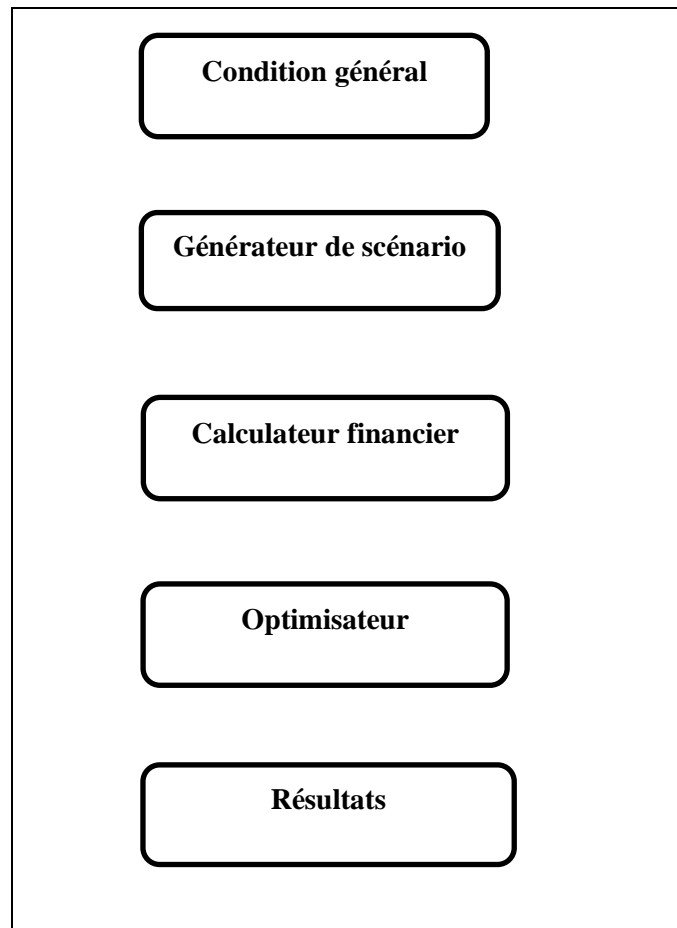
2.2.1. Les étapes de constructions des modèles DFA :

Les modèles DFA se composent essentiellement de cinq éléments, dûment présentés dans la figure suivante :

¹⁰ Marie MOUKHAIBER. **Op-Cité**. P31.

¹¹ Meriem Atoussi. « **La Gestion Actif-Passif sur l'opération de la réassurance** ». Mémoire EHEA, 2016, P40.

Figure 03 : éléments composants de modèle DFA



Source : Elaboré par l'étudiante.

- **Les conditions initiales** : reflètent les performances de la société examinée (volume des primes, sinistralité, etc.) et l'environnement économique dans son ensemble (inflation, croissance du PIB, etc.). Etant donné qu'elles font le lien entre la conjoncture actuelle et les perspectives, les conditions initiales doivent tenir compte des dernières évolutions et générer des résultats raisonnablement modélisables.
- **Le générateur de scénarios** : cœur de tout modèle de DFA, le générateur de scénario construit une série de mise en scène plausible sur la conjoncture en général, les éléments d'actif de la société et ses engagements. Ce dispositif se concentre sur une série déterminée de résultats présentant un intérêt particulier et attache une distribution statistique à chaque variable. Il génère des scénarios de manière aléatoire ou les crée en fonction de corrélations théoriques et empiriques prédéfinies.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

Les résultats des simulations sont souvent résumés sous la forme de courbes de distribution, généralement, selon le modèle de Monté Carlo.

- **Calculateur financier** : transpose ces scénarios en résultats financiers. La précision avec laquelle le calculateur procède dépend de la question examinée. Les résultats financiers sont mesurés selon diverses bases comptables : législation, contrainte fiscale et économique.
- **Optimisateur** : de nombreux modèles de DFA l'emploie. Il utilise une grandeur statistique récapitulative ou quelques statistiques pour évaluer et opérer une sélection entre différentes stratégies.

Cette approche à deux variables implique souvent de tracer une frontière efficiente, qui révèle la série de stratégies maximisant la compensation financière pour un niveau de risque donné.

- **Résultats** : résumé les leçons tirées des simulations. Ceux-ci comprennent la distribution des grandeurs clés et quelques indications quant au choix des variables qui affectent le plus les résultats.

Section 03 : le contrôle de la solvabilité d'une compagnie d'assurance

A travers le monde, la solvabilité des sociétés d'assurances constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

La solvabilité d'une société d'assurance correspond à son aptitude à être, en permanence, en mesure d'honorer, en totalité, les engagements qu'elle prend vis-à-vis de ses clients (assurés et bénéficiaires de contrat d'assurance). C'est pourquoi l'activité d'assurance est très réglementée et les sociétés qui la pratiquent sont soumises à un ensemble de règles de fonctionnement.

3.1. Le cadre juridique algérien de solvabilité des sociétés d'assurance :

La mesure de la solvabilité en Algérie est fondée sur quatre catégories de règles :

- ✓ Les conditions d'agrément
- ✓ La constitution des provisions techniques et réglementés
- ✓ La représentation de ces provisions par des actifs admis
- ✓ La marge de solvabilité

3.1.1. Les conditions d'agrément :

Pour constituer une société d'assurance, il faut obtenir par arrêté du ministère des finances après avis de la commission d'agrément du CNA.

Ces conditions d'agrément sont¹²:

- Bonne moralité et qualification professionnelle établie des dirigeants principaux et des administrateurs de la société.
- Leur nomination doit être approuvée par la commission de supervision.
- Capital minimum libérable en numéraire à la souscription : 2 Milliards DA (Non-Vie), 1 Milliards DA (Vie), et 5 Milliards Da (Réassurance).
- Business plan détaillé sur 3 ans, accompagné d'un plan de réassurance.
- Contrats d'assurance & tarifs soumis à un visa du Ministère des finances.

¹² Workshop Solvency, « la solvabilité des sociétés d'assurance : finalité et règle ». CCR Alger le 21/10/2015.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

3.1.2. La constitution des engagements réglementés :

Les sociétés d'assurance doivent inscrire au passif de leur bilan des engagements réglementés constitués des provisions réglementées et des provisions techniques.

Les sociétés sont tenues de constituer ces engagements réglementés et de les présenter par des actifs admis.

3.1.2.1. Les provisions réglementées :

Les provisions réglementées ont pour objet de renforcer la solvabilité de la société d'assurance. Elles se divisent en deux catégories :

3.1.2.1.1. Les provisions réglementées déductibles :

Les sociétés d'assurance doivent constituer et inscrire au passif de leur bilan les provisions réglementées déductibles suivantes¹³ :

- Provision de garantie : la provision de garantie est constituée pour renforcer la capacité de la société d'assurance à couvrir ses engagements envers les assurés et/ou bénéficiaires de contrats d'assurance.
- Provision pour complément obligatoire aux provisions pour sinistre à payer : cette provision est constituée en vue de suppléer une éventuelle insuffisance des provisions pour sinistre à payer résultant, notamment, de leur sous-évaluation de déclarations de sinistres après la clôture de l'exercice et des frais y afférents.
- Provision pour risque catastrophique
- Provision pour risques d'exigibilité des engagements réglementés : elle est constituée pour faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs en représentation des engagements réglementés

3.1.2.1.2. Provisions réglementées non déductibles :

Les sociétés d'assurance doivent inscrire, au passif de leur bilan, toute autre provision constituée à l'initiative de leurs organes compétents, conformément à la réglementation en vigueur.¹⁴

¹³ Art. (4+5+6+7+8) du décret exécutif n° 13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

3.1.2.2. Les provisions techniques :

Selon l'Art 10 du décret exécutif n° 13-114 du 16 Joumada El Oula 1434 correspondant au 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés d'assurance et/ou réassurance, les provisions techniques sont des fonds destinés au règlement intégral des engagements pris, selon le cas, envers les assurés, les bénéficiaires de contrats d'assurance et les sociétés d'assurance ayant cédé des parts en réassurance dites « sociétés cédantes ».

Il s'agit du poste le plus important du bilan d'une compagnie d'assurance (60% à 80% du passif) et celui qui doit être contrôlé en permanence, et avec le plus grand soin, par ses dirigeants, car il évalue les engagements de la société à un moment donné, et donc ce que la compagnie devra régler aux assurés ou aux tiers dans l'avenir.

Tableau 2.1 : provisions techniques par nature pour l'assurance vie et l'assurance non-vie.

Nature de la Provisions	Sociétés (ou branches) vie et assimilées	Sociétés (ou branches) non-vie
Provisions de primes (sinistres à survenir)	-provision mathématique.	-provision pour primes non acquises. -provision pour risques en cours. -provision pour risques croissants. -provision mathématique des réassurances
Provisions de sinistres survenus	-provision pour sinistre à payer. -provision pour participation aux excédents.	-provisions pour sinistre à payer. -provision mathématique des rentes.
Autres provisions	-provision pour égalisation (assurance décès en groupe)	-provision pour égalisation (assurance-crédit et dommage corporelle).
Provision pour frais	-provision pour frais de gestion. -provision pour frais d'acquisition reportés.	
Provision	-provision pour aléas financiers.	-provision pour risques d'exigibilité

¹⁴ Art. 9 du décret exécutif n° 13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

concernant la gestion des placements	-provision pour risques d'exigibilité des engagements techniques. -Réserve de capitalisation.	des engagements techniques. -Réserve de capitalisation.
--------------------------------------	--	--

Source : Workshop solvency, CCR Alger le 21/10/2015.

3.1.3. La représentation des engagements réglementés par des actifs admis :

Il ne suffit pas pour les compagnies d'assurance d'inscrire au passif de leur bilan les engagements qu'elles ont vis-à-vis de leurs clients et des tiers bénéficiaires de prestations, encore faut-il que ces engagements soient équilibrés à l'actif par des placements, qui doivent répondre aux impératifs imposés par leur objet.

Un placement est un actif détenu par une entreprise dont l'objectif est d'en tirer des bénéfices sous formes d'intérêt, de dividendes, ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains.

On peut distinguer trois (03) principales catégories d'actif qui sont¹⁵:

- Valeurs mobilières et titres assimilés :
 - Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie,
 - Obligations,
 - Titres participatifs,
 - Titres de créances négociables,
 - Actions,
 - OPCVM (SICAV et FCP), etc.
- Actifs immobiliers :
 - Immeubles et droits réels immobiliers,
 - Parts ou actions des sociétés à objet strictement immobilier.
- Autres créances, prêts et dépôts :
 - Prêts accordés,
 - Prêts hypothécaires aux personnes physiques,

¹⁵BESSADI Dalila, Mémoire « la gestion Actif-Passif dans une compagnie d'assurance », 29eme promotion de l'IFID, P34.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

- Avances sur contrats et dépôts en espèces,
- Frais d'acquisition reportés.

3.1.3.1. La répartition entre les actifs admis :

Les éléments d'actifs représentent les engagements réglementés dans les proportions ci-après¹⁶ :

- ✓ 50% minimum pour les valeurs d'Etat (bons du trésor, dépôt auprès du trésor et obligations émises par l'Etat ou jouissant de sa garantie) dont la moitié, au moins, pour les valeurs à moyen et long termes.
- ✓ Le reste des engagements réglementés est à répartir entre les autres éléments d'actifs en fonction des opportunités offertes par le marché sans que la part des placements en valeurs mobilières et titres assimilés émis par des sociétés algériennes non cotées en bourse ne dépasse le taux de 20% des engagements réglementés.

Il est aussi à noter que le taux de représentation global doit être égal à au moins 100% des engagements réglementés. Il est calculé comme suite :

$$\text{Taux de représentation global} = \frac{\text{Représentation Globale}}{\text{Engagements Réglementés}}$$

C'est-à-dire que le montant des actifs admis doit être supérieur au montant des engagements réglementés.

3.1.4. La marge de solvabilité :

La solvabilité des sociétés d'assurance et/ou de réassurance est matérialisée par l'existence d'un supplément aux provisions techniques, appelé « marge de solvabilité ».

La marge de solvabilité est le montant de capitaux réglementaires qu'une compagnie d'assurance est tenue de détenir pour faire face aux événements imprévus liés principalement aux sinistres, aux investissements ou à la gestion générale de la société.

Ce supplément ou marge de solvabilité est constitué par¹⁷ :

- Le capital social ou le fonds d'établissement libéré,

¹⁶ Workshop solvency, « la solvabilité des sociétés d'assurances : finalités & règles », CCR Alger le 21/10/2015.

¹⁷ Art 02 du décret exécutif n° 13-115 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

Chapitre 02 : La Gestion Actif-Passif

- Les réserves réglementés ou non réglementés,
- Les provisions réglementées,
- Le report à nouveau, débiteur ou créditeur.

3.1.4.1. Le niveau réglementaire de marge de solvabilité minimum :

La réglementation impose aux assureurs de détenir un montant minimal de fonds propres qui permet d'amortir les chocs affectant soit le rapport sinistres/primes, soit la rentabilité des placements.

La marge de solvabilité doit être¹⁸:

❖ Pour les sociétés d'assurance dommage :

- Doit être au moins égale à 15% des provisions techniques.
- Ne doit pas être inférieure à 20% des primes émises et/ou acceptée, nette de taxe et d'annulation.
- Et cela a tout moment de l'année.

❖ Pour les sociétés d'assurance de personne (vie) : on distingue deux branches :

➤ Pour les branches d'assurance vie –décès nuptialité-natalité et de capitalisation :

La marge de solvabilité doit être au moins égale à la somme de 4% des provisions mathématiques et 0.3% des capitaux sous risque non négatifs.

➤ Pour les autres branches :

- Elle doit être au moins égale à 15% des provisions techniques.
- Elle ne doit pas être inférieure à 20% des primes émises et/ou acceptée, nette de taxe et d'annulation.

¹⁸Art 03 du décret exécutif n° 13-115 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

Conclusion du deuxième chapitre :

La Gestion Actif-Passif ou ALM est une pratique développée aujourd'hui très rapidement dans les banques, institutions financière ou une compagnie d'assurance. Il s'agit de l'ensemble des techniques et des outils de gestion qui permettent de mesurer et de contrôler les risques financiers. Elle constitue un des outils permettant de garantir un couple risque/rentabilité en cohérence avec la stratégie financière et commerciale de l'établissement.

La Gestion Actif-Passif consiste essentiellement à permettre à une compagnie d'assurance de faire face à ses engagements vis-à-vis de ses assurés

La gestion ALM c'est donc : tenir compte des caractéristiques des actifs et des passifs au sein d'un contexte réglementé, et sous l'effet de différents risques identifiés, et ce afin de définir des stratégies visant à réaliser des objectifs bien identifié pas la direction.

Chapitre 03 :
Application de la méthode de
la gestion Actif-Passif au sein
de la CAAR

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Introduction du 3^{ème} chapitre

Etant donné que le but de notre travail est d'essayer d'implanter la démarche ALM la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR, ce présent chapitre présentera en premier lieu le cadre et le contexte de l'étude à savoir la présentation de la CAAR et la direction financière (la gestion financière et comptable).

Ensuite, nous présenterons dans la section suivante la méthodologie de la recherche lors de la collecte et l'analyse des données. Enfin, nous analyserons les principaux résultats pour proposer une démarche à suivre pour la mise en place de la méthode ALM gestion Actif-Passif au sein de La CAAR.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Section 01 : Cadre et contexte de l'étude

Nous commençons ce chapitre par la présentation de la CAAR où on a effectué notre stage pratique, cette présentation contient l'historique de la CAAR, l'organisation, l'activité technique et financière.

1.1 Présentation de La CAAR :

1.1.1 Aperçu historique :

La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR), propriété de l'Etat Algérien, gère le troisième plus important portefeuille de pays. La CAAR est historiquement présente dans les risques industriels, ce qui constitue son image de marque.

La CAAR est la doyenne des compagnies d'assurance en Algérie, elle a été créée en 1963 par la loi N° 63-197 du 8 juin 1963 en tant que Caisse d'Assurance et de Réassurance chargée de la cession légale dans le but de permettre à l'Etat Algérien de contrôler le marché des assurances détenu par 3000 filiales et représentantes des succursales coloniales.

La mission de la CAAR consistait à la gestion de la cession légale lui ordonnant aux compagnies de lui céder 10% de leurs portefeuilles fixé par décret du 15.10.1969, au vu de l'élargissement de son champ d'activité sur les compagnies françaises suite à leurs refus de se soumettre au droit algérien.

La CAAR a accompagné l'évolution de marché algérien des assurances et par voie de conséquence les différentes phases de sa restructuration à savoir :

- **Le monopole de l'Etat :** durant lequel la CAAR détenu le portefeuille des risques industriels et les assurances transport toute en pratiquant l'activité de la réassurance.
- **Création de la CCR en 1975 :** suite à la création de la CCR, la CAAR a transmis à cette dernière les acceptations détenues du marché.
- **Création de la CAAT en 1985 :** la branche assurance transport gérée par la CAAR a été confié à la CAAT.
- **Réformes économiques 1988 :** suite à ces réformes la CAAR a été transformée en société par action (SPA). Le capital social été initialement de 04 Milliards de dinars entièrement libéré, a été augmenté récemment, pour atteindre un seuil de 12 Milliards de dinars confortant ainsi sa position de leader incontesté de la manière.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

- **L'ouverture du marché des assurances algérien** : c'est l'ordonnance N°95-07 de 25 janvier 1995 et ses textes d'application qui a le plus profondément marqué la configuration actuelle du secteur en général et de la CAAR en particulier en abrogeant le monopole de l'Etat et la spécialisation des compagnies d'assurance et par conséquent la CAAR a été habilitée à exercer toutes les opérations d'assurance et compris la réassurance.
- **La séparation entre les assurances de personne et celles des dommages** : suite à la promulgation de la loi 06-04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance 95-07, les compagnies d'assurance ont été obligées à séparer les activités d'assurance de personne à celle de dommage en créant des filiales spécialisées dans les assurances de personne et un délai de cinq ans a été accordé à ces compagnies pour créer leur filiales.

En juillet 2011, création de la CAARAMA assurance filiale 100% de la CAAR dont son capital s'élève à un Milliards de dinars.

Aujourd'hui, la CAAR ambitionne d'accompagner pleinement aux programmes de relance économique déclenchés par les pouvoirs publics pour faire des clients des partenaires à part entière.

1.1.2 L'organisation :

La CAAR est organisée en trois niveaux de gestion qui sont composés du : siège social, des succursales et du réseau de distribution.

1.1.2.1 Le siège :

Situé à Alger centre, il constitue l'organe central qui conçoit la stratégie de la compagnie et veille à son application.

1.1.2.2 Les succursales :

Elles constituent les organes d'administrations, de contrôle, de coordination, de gestion administrative et d'appui à l'ensemble des agences qui leur sont rattachées. Elles sont au nombre de cinq (05), réparties comme suit :

- Succursale d'Alger II «CHERAGA»
- Succursale d'Alger VI « BOUZAREAH »
- Succursale d'Annaba

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

- Succursale d'Oran
- Succursale de Constantine

1.1.2.3 Réseau de distribution :

L'importance et le développement qu'a pu réaliser la CAAR au niveau national, se traduit par l'étendue de son réseau commercial constitué de :

1 Réseau directe :

A la fin de 2017, il existe 87 agences chargées de la souscription des contrats et de relations permanentes avec la clientèle. Ces dernières qui couvrent suffisamment le territoire constituent le point de contact déterminant entre la direction de la succursale de la clientèle.

2 Réseau indirecte :

- ✓ **Les agents généraux :** l'agent général d'assurance est mandaté par la société d'assurance, mais il n'est pas salarié, il est payé par des commissions. Le plan d'implantation de la CAAR a été corrigé, la préférence est, désormais, accordée aux agréments d'agents généraux suivant les besoins stratégiques de la compagnie. En 2017, le nombre des agents généraux d'assurance de la compagnie s'élève à 47.
- ✓ **les courtiers d'assurance :** c'est une personne physique ou morale qui agit à titre principal en qualité de mandataire de proposants ou d'assurés en vue de placer les risques auprès d'entreprise d'assurance, leur nombre ne cesse d'augmenter d'année en année.

1.1.3 Organigramme :

L'organigramme, ci-après, traite l'organisation centrale de la CAAR adoptée par le conseil d'administration où le sommet de la hiérarchie est assuré par un Président Directeur Général (PDG) assisté par deux directeurs généraux adjoints qui supervisent les activités des directeurs centraux techniques et fonctionnels. (Voir annexe 01)

1.1.4 L'activité technique de la CAAR :

Cette partie concerne la production, l'indemnisation et la réassurance.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

1.1.4.1 La production :

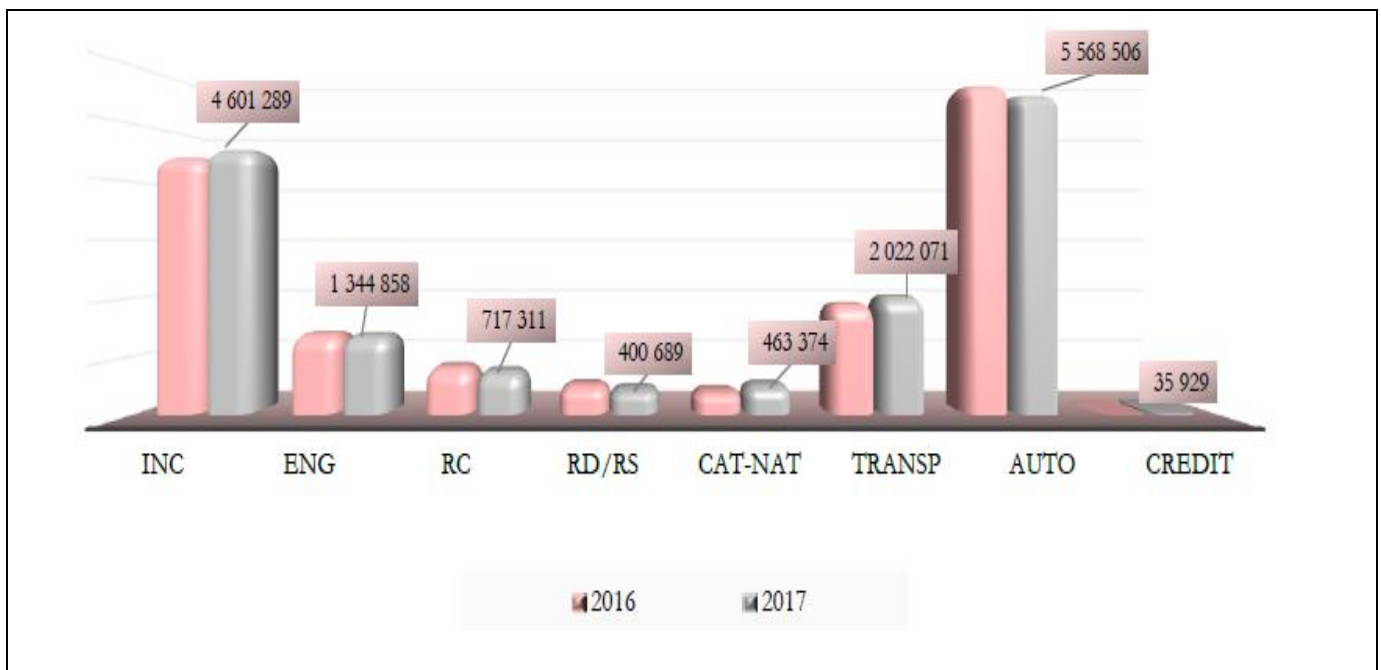
Avec un chiffre d'affaires de 15.1 Milliards de dinars, la société enregistre une croissance de 0.5% par rapport à 2016 générée par les bonnes performances des branches Incendies, Transport et Cat-Nat¹. Le tableau suivant nous montre l'évolution de la production durant la période 2004-2017 :

Tableau 3.1 : Evolution de la production (Unité : MDA)

	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2016	2016-2017
CA	3957	7573	11068	12802	14097	16088	15081	15154	283%

Source : rapport annuel 2017 de la CAAR.

Figure 3.1 : L'évolution de la production par branche



Source : rapport annuel de la CAAR 2017

1.1.4.2 Indemnisation :

La CAAR a toujours considéré l'acte d'indemnisation comme le fondement de la relation contractuelle avec ses assurés en tant que gage de son sérieux et de la maîtrise de son

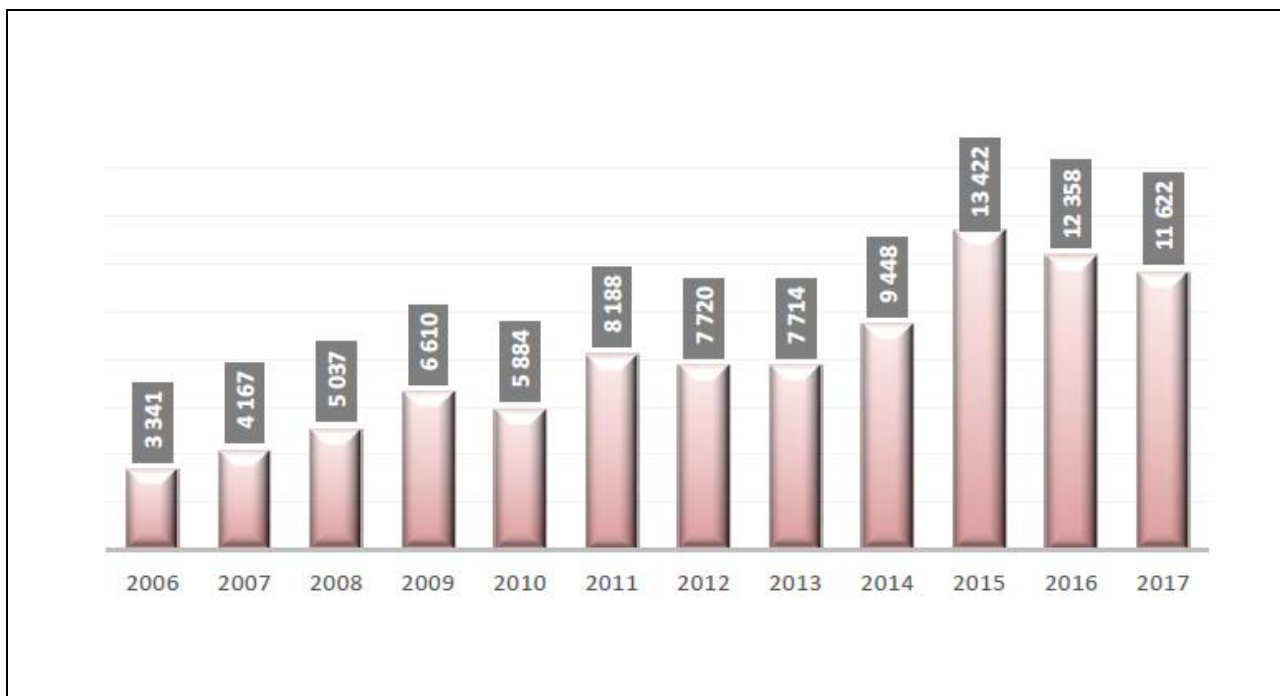
¹ Pour plus de détail, voir Annexe 03.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

métier d'assureur. C'est ainsi qu'en 2017, la CAAR a réglé un montant global de sinistres de 11.6 Milliards de dinars contre 12.3 Milliards de dinars en 2016, soit une baisse de 6%².

Les indemnisations se sont concentrées au niveau des branches Incendie avec un montant de 20.6 Milliards de dinars, Transport 41.1 Milliards de dinars et Automobile 51.1 Milliards de dinars.

Figure 3.2 : Le graphe suivant illustre l'évolution de l'indemnisation durant la période (2006-2017)



Source : rapport annuel de la CAAR 2017.

1.1.4.3 Réassurance :

La politique arrêtée en matière de réassurance, a permis à la compagnie de consolider ses capacités de souscription, de soutenir l'effort de production et de récupérer une partie importante des sinistres réglés auprès des réassureurs.

L'activité de la réassurance se caractérise en 2017 par les principaux éléments suivants³ :

- ✓ Les primes cédées ont atteint 6.90 Milliards de dinars soit le même niveau que celui de l'année précédente.

²Pour plus de détail, voir Annexe 04.

³Pour plus de détail, voir Annexe 05.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

- ✓ La proportion des primes cédées par rapport aux primes émises en 2017 est resté la même que l'année passée, soit 46%.
- ✓ Les commissions reçues des réassureurs passent de 1.19 Milliards de dinars en 2016 à 1.21 Milliards de dinars en 2017, soit une progression de 2%.

1.2 Gestion financière et contrôle de la solvabilité

1.2.1 La gestion des placements et des participations :

La direction des placements et participations (DPP) de la CAAR est chargée de gérer différents produits financiers à savoir : les valeurs et titres d'Etat (bons de trésor), les obligations, le marché monétaire, les dépôts à terme, les bons de caisse et les placements immobiliers. Avant d'explicitier tous ces produits financiers, on va présenter le marché obligataire des valeurs du trésor Algérien.

1.2.1.1 Le marché obligataire des valeurs du trésor :

Le Trésor émet des titres d'emprunt sur le marché pour compenser les déficits de trésorerie ou bien pour le financement des besoins d'équipement. L'émission se fait sur *le marché primaire* et la négociation (achat et vente) par la suite se fait sur *le marché secondaire*

Ainsi le marché obligataire du Trésor se compose du marché primaire et du marché secondaire :

- **Le marché primaire :** il a été créé en mai 1995. A cette époque, cette création était une révolution financière, étant donné la crise financière dans laquelle était plongé le pays. Mais le programme tracé avec le FMI consistait à développer l'économie et le secteur financier en particulier. A cet effet, la création de ce marché était indispensable pour promouvoir le secteur financier.

Par ce fait, l'Etat émet les nouveaux titres sur ce marché en contrepartie de fonds qu'il devra employer dans le financement de ses déficits ou de ses besoins d'équipement. La vente des titres se fait par la technique de l'adjudication à la Hollandaise (à prix demandé). Cette technique consiste pour les acquéreurs potentiels à soumettre les offres à pli fermé exprimées en taux de rendement, puis le représentant du Trésor annonce le prix ou le taux limite de toutes les catégories des titres.

Ainsi, les offres dont le prix est le plus élevé sont servies en premier jusqu'à concurrence du montant demandé par le Trésor. Après quoi, les résultats sont envoyés aux

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

soumissionnaires concernés le jour du dépouillement. Nous remarquons que les soumissionnaires payent des prix différents, ce qui amène certains investisseurs à payer des montants moins chers que l'autre. Le Trésor établit ensuite le prix moyen et le rendement moyen de l'émission.

- **Le marché secondaire** : les nouveaux titres émis sur le marché primaire ne restent pas immobiles, ils peuvent être négociés sur le marché secondaire (marché de négociation). La négociation se fait par les spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Le marché secondaire en Algérie a été créé en mars 1998, quelques années après la création du marché primaire. Auparavant, les entreprises avaient le droit d'acheter des titres mais pas de les négocier et ainsi de profiter des opportunités d'augmenter leurs profits. Mais avec la création de ce marché, l'investisseur potentiel peut suivre la tendance du marché et négocier les titres par l'intermédiaire des SVT, ceux-ci font le rapprochement entre les acheteurs et les vendeurs.

On peut recenser différents intervenants (agents) qui prennent part au marché des valeurs du Trésor :

- **L'autorité du marché** : qui est représentée par la Direction Générale du Trésor.
- **Les intermédiaires en valeurs du Trésor** : en qualité de spécialistes en Valeurs du Trésor ou SVT, chargés de l'intermédiation entre acheteurs et vendeurs.
- **L'organisme de règlement des transactions** : occupé par la Banque d'Algérie qui sert de teneur de compte au Trésor Public.
- **L'organisme officiel de conservation des titres** : représenté aussi par la banque d'Algérie chargé du règlement-livraison des titres.

1.2.1.2 Les différents produits financiers :

Il existe différents produits financiers :

a) Les bons de Trésor

Ce produit constitue la part la plus importante des placements de la CAAR, ceci s'explique par l'obligation de représentation des engagements techniques à hauteur de 50% minimum en valeur d'Etat. La CAAR, en sa qualité de Spécialiste en Valeur du Trésor (SVT), intervient aisément sur le marché des valeurs d'Etat.

Il en existe trois principaux types de titres sur le marché des valeurs du Trésor :

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

- **Les Bons du Trésor en Compte courant (BTC) :** ce sont des titres à court terme, émis par le trésor public pour faire face aux décalages momentanés en Trésoreries. Servant des intérêts précomptés (à leur émission), ils sont facilement négociables sur le marché secondaire et ne comportent pratiquement aucun risque. On distingue deux types de BTC : les BTC à très court terme ayant une échéance de 13 semaines et les BTC à 26 semaines.
- **Les Bons de Trésor Assimilables(BTA) :** ce sont des titres à moyen terme qui servent des intérêts post comptés (annuels) à taux fixe. Les BTA sont émis par adjudication pour des durées de 1,2, 3 et 5ans.
- **Les Obligations Assimilables au Trésor (OAT) :** ils représentent des titres du Trésor émis pour une longue durée afin de pallier aux besoins d'équipement. Il existe des OAT de 7,10ans et 15 ans. Ils servent des intérêts annuels à taux fixe.

b) Les obligations :

La CAAR a souscrit aux emprunts institutionnels et grand public lancés par des entreprises publiques et privées telles que : SONELGAZ, AIR ALGERIE et CEVITAL.

c) Les Dépôts à Terme (DAT) :

La CAAR place des dépôts auprès des banques qui offrent les meilleures rentabilités pour une durée déterminée.

d) Les Bons de Caisse :

Un Bon est un titre de créance dont la durée est dans ce cas 3ans. Lorsque vous placez de l'argent à l'aide d'un bon, vous effectuez un prêt à son émetteur. Dès lors votre banque (bon de caisse) devient votre débiteur et vous remboursera la somme prêtée augmentée des intérêts au terme du placement.

e) Le marché monétaire :

La CAAR intervient sur le marché interbancaire comme prêteur, étant donné les liquidités dont dispose une compagnie d'assurance. Cependant, en pratique, l'intervention de la CAAR sur ce marché est minime vu la surliquidité qui caractérise celui-ci.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

f) Les placements immobiliers :

La CAAR dispose d'un actif immobilier non utilisé qu'elle loue. Notons que, la réglementation Algérienne ne permet pas l'acquisition par les assureurs de biens immobiliers dans l'optique de les louer.

1.2.2 Activité financière :

L'actif financier total de la CAAR qui s'élève à fin 2017 à 20.5 milliards de dinars enregistre une diminution de 4.8% par rapport à 2016. Cependant, cet actif a permis à la CAAR de dégager un montant de produits financiers de 791.43 millions de dinars en augmentation de 4.6% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression trouve son explication notamment dans l'amélioration des dividendes générés par les participations de la CAAR.

Tableau 3.2 : Evolution de l'actif financier (Millions de DA)

Désignation	2016		2017		Evolution	
	Montant	Produit	Montant	Produit	Montant	Produit
Participations	4654.41	103.51	5618.14	145.11	20.7%	40.2%
Placements financiers	15 938.80	601.28	13 921.08	594.67	-12.7%	-1.1%
Placements immobiliers	966.42	52.15	982.53	51.65	1.7%	-1.0%
Total	21 559.63	756.94	20 521.75	791.43	-4.8%	4.6%

Source : rapport annuel 2017

1.2.2.1 Les participations :

Les participations de la CAAR s'élèvent, à fin 2017, à 5.62 Milliards de dinars avec une augmentation de 20.7% comparativement à l'exercice 2016.

Cet accroissement s'explique principalement par l'augmentation du montant de la participation de la CAAR au capital de la SIH et l'évaluation à la juste valeur des actions d'AFRICA-RE. Le cours de l'action SAIDAL a aussi augmenté de 60 Dinars par rapport à 2016⁴.

⁴ Pour plus de détails, voire annexe 06.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Pour ce qui est de dividendes, le montant total encaissé à la fin de l'exercice 2017 est de 145.11 Millions soit une progression significative de 40% par rapport à 2016.

1.2.2.2 Les placements financiers :

La valeur globale des placements de la CAAR s'élève à la fin de l'exercice 2017 à 13.9 Milliards de dinars sur les différents types de placements, avec une variation de -13% par rapport à fin 2016.

Cette réduction trouve son origine dans le remboursement anticipé, décidé par le Trésor public, des titres émis dans le cadre de l'Emprunt National pour la Croissance Economique (ENCE) pour un montant de 3.8 Milliards de dinars. Une partie de ce montant a pu être réinvestie en OAT, BTC et BTA. Par ailleurs, le montant des produits financiers s'élève à 594.67 Millions de dinars, avec une légère diminution de 1% par rapport à la période précédente, due principalement à la baisse des intérêts réalisés sur les placements en BTA.

Néanmoins, il y a lieu de préciser qu'une forte progression des intérêts sur les placements « ENCE » a été réalisée avec +52%⁵.

1.2.3 La solvabilité de la CAAR :

1.2.3.1 Représentation des engagements réglementés :

Conformément aux dispositions du décret exécutif n°13-114 du 28 mars 2013, la couverture des engagements réglementés de la compagnie se présente ainsi :

⁵ Pour plus de détails, voir Annexe 07.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Tableau 3.3 : les engagements réglementés

Désignation	2016	2017	Variation %
Engagements Réglementés	21 092 251	20 621 115	-2%
Engagements Réglementés (hors provisions techniques relevant de la cession obligatoire CCR)	18 022 246	17 527 947	-3%
Représentation Globale	21 559 631	20 521 754	-5%
Taux de Représentation	120%	117%	-2%
Représentation Réglementés (en valeur d'Etat)	13 786 000	11 776 000	-15%
Taux de Représentation	76%	67%	-12%

Source : Rapport annuel 2017

1.2.3.2 La marge de la solvabilité :

La marge de solvabilité correspondant au capital réglementaire qu'une entreprise d'assurance doit obligatoirement détenir pour faire face aux événements imprévus, autrement dit, le capital cible nécessaire pour absorber le choc provoqué par une sinistralité exceptionnel.

Tableau 3.4 : le calcul de la marge de solvabilité

Désignation	2016	2017
Capital émis (ou compte de l'exploitation)	17 000 000 000	17 000 000 000
Primes et réserves (réserves consolidées)	1 835 796 936	2 053 792 916
Provisions réglementées	1 718 656 728	1 804 025 983
Marge de solvabilité	20 554 453 664	20 857 818 899
Provisions techniques d'assurance	19 373 594 296	18 817 088 644
MS/prov technique Minimum 15%	106%	111%
MS/PROV TECHNIQUE EXIGE	2 906 039 144	2 822 563 297

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Chiffre d'affaire	15 081 362 273	15 154 026 512
MS/CA Minimum 20%	136%	138%
MS/CA EXIGE	3 016 272 455	3 030 805 302

Source : Direction contrôle de gestion

Globalement, la CAAR a satisfait aux règles d'équilibre de la représentation et à la marge de solvabilité.

Ainsi, en représentation globale, le taux atteint 117% (minimum 100%).

La CAAR avec un taux de 67% a également respecté le taux de représentation en valeurs d'Etat (minimum 50%).

S'agissant de la marge de solvabilité, les seuils minimum réglementaires ont été largement dépassés se situant aux taux ci-après :

- 111% des dettes techniques (minimum 15%).
- 138% du chiffre d'affaire (minimum 20%).

1.2.4 Les résultats :

Tableau 3.5 : les résultats nettes (2016-2017)

Désignation	2016	2017	Evolution %
Marge d'assurance nette	3 965 633	4 388 188	11%
Résultat technique opérationnel avant impôt	844 340	1 145 166	36%
Résultat net	600 710	855 922	42%

Source : Rapport annuel 2017

L'activité de la CAAR au titre de l'exercice 2017 a dégagé une marge d'assurance de 4.38 milliards de dinars, avec une évolution de 11% par rapport à 2016. Cette évolution s'explique principalement par la réduction de la charge de sinistre nette.

Dans ce contexte, la CAAR a enregistré un résultat net de 855 millions de DA, en progression de 42% par rapport à 2016.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Section 02 : méthodologie de la recherche et collecte des données

Notre démarche de recherche porte d'une part, sur le choix du périmètre d'expérimentation de la démarche ALM qui est la direction de grand risque d'exploitation et la direction finance et gestion des actifs, et d'autre part sur la collecte des données à l'aide des observations sur terrain et des entretiens avec les personnes clés ainsi sur la conception d'une procédure qui contient des étapes simples permettant le pilotage des activités de placements au niveau de la CAAR.

Cette section alors abordera en premier temps la présentation de la méthodologie de recueil des données : la méthode qualitative « des entretiens » avec les responsables clés, puis, elle passera à l'identification des différents types de risque et la vérification de la conformité de la CAAR à la réglementation en matière de solvabilité, ensuite la confirmation de l'application de la méthode ALM et enfin, elle présentera la procédure à suivre pour l'implantation de la démarche ALM.

2.1 Méthodologie de recueil des données : la méthode qualitative

Afin de confirmer ou infirmer nos hypothèses précédemment émises et de voir la possibilité d'application de la démarche ALM au sein de la CAAR d'autre part, nous avons opté pour l'interview, réalisée auprès de quelques responsables de la direction grand risque d'exploitation et la direction finance et de la gestion des actifs.

2.2 La démarche à suivre de la préparation des procédures

2.2.1 La collecte des données :

Au début de mon stage j'ai joué le rôle d'une observatrice, j'ai pu assister aux réunions avec le responsable de la direction Risk management et la direction finance et gestion des actifs.

D'après les données collectées lors de la 1ere réunion, je suis engagé dans une mission de présenter les provisions pour sinistres à payer afin de calculer le manque à gagner résultant de la non application de la gestion Actif-Passif au sein de la compagnie à l'aide de l'EXCEL.

Nous avons exploité durant note stage des différents types de documentation interne (tableaux, graphique, cartographiques...) pour vérifier la conformité de la marge de solvabilité aux règles prudentielles.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

2.2.2 Les étapes de la démarche ALM :

Au niveau de la direction grand risque exploitation et la direction finance et gestion des actifs :

- La désignation de la branche incendie
- La constitution d'un échantillon de 20 sinistres importants (qui dépasse 20.000.000DZD)
- Calcul des réévaluations des provisions sous forme des tableaux sur EXCEL
- L'ajout des avances sur sinistres
- Calcul des reliquats de l'indemnité
- La constitution du tableau final de placement (Canvas des provisions) destiné à la sous-direction de placements
- Le calcul des intérêts (manque à gagner)

2.2.3.3 propositions d'établissement des procédures pour la gestion Actif-Passif :

Sachant que la CAAR n'applique pas actuellement la gestion Actif-Passif d'une manière organisée, il y a lieu de proposer une démarche afin d'appliquer cette approche de façon systématique. A cet effet, nous avons proposé d'une part les procédures à appliquer afin d'optimiser les placements en intégrant la contrainte du risque de solvabilité (Méthode des Cash-flow Matching). D'autre part nous avons proposé une cartographie de processus appelée Flow-Chart.

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Section 03 : application, analyse et interprétation des résultats

L'objet de cette section est d'exposer les résultats de notre enquête de terrain et d'y apporter des analyses et des interprétations. Pour cette raison nous commencerons avec une analyse et avis sur les résultats obtenus des entretiens et d'observation terrain. Puis nous passerons à la description de la différente étape de la démarche ALM au niveau de la direction grand risque exploitation et la direction finance et gestion des actifs. Enfin nous présenterons quelques résultats de la mise en œuvre des procédures proposés pour la gestion Actif-Passif.

3.1 Analyse des entretiens et exploitation de la documentation interne :

D'après la consultation des différents documents interne au niveau de la direction Risk management (cartographie des risques). En effet on a constaté que les risques les plus rencontrés sont : risque de liquidité, risque de taux et le risque de change, ces risques peuvent être catégorisés avec les risques financiers qui peuvent être gérés par la méthode ALM.

D'autre part, on a analysé l'activité financière via la consultation du rapport annuelle de l'année (2015-2017) de La CAAR et on est arrivé aux résultats suivants :

- Globalement, la CAAR a satisfait aux règles d'équilibre de la représentation des engagements réglementés, ainsi en représentation global, le taux a atteint 117% en 2017 (Minimum 100%) ;
- La CAAR a également respecté le taux de représentation en valeurs d'Etat par 67% (Minimum 50%) ;
- La marge de solvabilité disponible en 31/12/2017 représente sept (07) fois le minimum réglementaire en matière de provisions techniques ;
- La marge de solvabilité disponible au 31/12/2017 exprime plus au six (06) fois le minimum réglementaire en termes de prime « chiffre d'affaire » ;

De ce fait, la marge de solvabilité disponible de la CAAR affiche des taux supérieurs aux taux réglementaires ce qui signifie que la compagnie est en bonne situation financière.

L'avantage que nous avons eus en optant pour les entretiens avec les directeurs de la direction finance et la direction Risk management est que ces derniers se voient ainsi plus flexibles et libres dans les réponses qu'elles apportent ; ainsi, les informations sont plus pertinentes et complètes. Ils ont indiqué que la CAAR possède un avantage comparatif par

Chapitre 03 : Application de la méthode de la gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

rapport aux autres compagnies d'assurance dans le domaine des placements qui se matérialise par l'existence de la structure Spécialiste en Valeurs de Trésor « SVT », lui permettant une meilleure optimisation des placements. Ceci confirme que la compagnie d'assurance algérienne La CAAR est capable sur le plan technique d'appliquer la méthode ALM.

3.2 L'application de la méthode ALM :

Il y a lieu de noter que la CAAR n'applique pas actuellement la gestion Actif -Passif d'une façon structurée et organisée, et ne possède aucune structure dédiée qui est chargée de cette gestion. Cette absence de gestion actif-passif s'explique notamment par :

- La difficulté d'estimer les engagements techniques futures pour les branches d'assurance non vie (caractérisées par un développement court terme) ;
- Manque d'un logiciel de simulation et de génération des scénarios nécessaires pour l'application des méthodes statistiques utilisées dans l'ALM (pour l'application à titre d'exemple de l'analyse financière dynamique « DFA ») ;
- Absence de personnel qualifié en la matière (des spécialistes dans la gestion actif-passif) ;
- Les placements de la CAAR sont orientés en grande partie vers les valeurs d'Etat, qui sont caractérisées par une volatilité moins importante ;
- Absence d'une bourse dynamique en Algérie permettant d'effectuer des placements adaptés aux contraintes et exigences du portefeuille de la CAAR ;
- La date de survenance du sinistre est aléatoire.

Néanmoins, la CAAR possède un avantage comparatif par rapport aux autres compagnies d'assurance dans le domaine des placements qui se matérialise par l'existence de la structure Spécialiste en Valeurs de Trésor « SVT », lui permettant une meilleure optimisation des placements.

1. Les provisions et leurs réévaluations :

Dans le cadre de notre étude « gestion actif passif » au niveau de la CAAR, il a été question de présenter les provisions pour sinistres à payer afin de calculer le manque à gagner résultant de la non application de la gestion actif passif au sein de la compagnie.

A cet effet, un échantillon de 20 sinistres importants concernant la « branche incendie » a été constitué pour démontrer l'importance de l'application de l'approche gestion actif passif au

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

sein de la CAAR. Le tableau suivant représente les 20 sinistres incluant leurs réévaluations sachant que la première évaluation est estimée par le gestionnaire sur la base de la déclaration de l'assuré ou bien sur la base du rapport préliminaire. Quant aux autres réévaluations, elles sont calculées sur la base des estimations effectuées par l'expert (rapport d'expertise).

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Tableau3.6 : les provisions et leur réévaluation

Année	Assuré	Réévaluations									
		Déclaration de sinistre		1 ^{ère} réévaluation		2 ^{ème} réévaluation		3 ^{ème} réévaluation		4 ^{ème} réévaluation	
		Date déclaration	Montant	Date réévaluation	Montant	Date réévaluation	Montant	Date réévaluation	Montant	Date réévaluation	Montant
2015	1	24-août-2015	25 000 000,00	28-oct-2015	29 541 258,00						
2015	2	1-mai-2015	20 000 000,00	21-août-2015	24 561 278,00						
2015	3	14-sept-2015	40 000 000,00	5-déc-2015	47 625 987,00						
2015	4	26-mai-2015	120 000 000,00	10-oct-2015	140 245 687,00						
2015	5	26-mai-2015	720 000 000,00	5-janv-2016	990 000 000,00	15-févr-2016	790 000 000,00	5-avr-2016	590 000 000,00	15-juin-2016	370 000 000,00
2015	6	25-mai-2015	40 000 000,00	9-août-2015	55 152 000,00						
2015	7	25-mai-2015	80 000 000,00	9-févr-2016	110 254 563,00						
2016	8	27-sept-2016	20 000 000,00	12-janv-2017	29 247 852,00						
2015	9	16-mars-2015	100 000 000,00	20-sept-2015	120 145 210,00						
2016	10	11-août-2016	20 000 000,00	16-janv-2017	40 125 478,00						
2017	11	17-févr-2017	20 000 000,00	26-avr-2017	29 548 759,00						
2016	12	16-août-2016	20 000 000,00	7-déc-2016	34 587 963,00						
2016	13	1-août-2016	100 000 000,00	19-janv-2017	210 354 500,00						
2017	14	26-mai-2017	20 000 000,00	22-nov-2017	61 254 020,00						
2017	15	17-août-2017	600 000 000,00	18-déc-2017	782 045 120,00	20-janv-2018	820 145 350,00	1-févr-2018	620 145 350,00	19-mars-2018	420 145 350,00
2016	16	20-déc-2016	20 000 000,00	20-mars-2017	33 125 154,00						
2016	17	11-août-2016	20 000 000,00	20-janv-2017	32 123 587,00						
2016	18	9-sept-2016	350 000 000,00	7-mars-2017	393 425 251,00						
2016	19	7-mai-2016	200 000 000,00	4-nov-2016	350 123 489,00	4-juin-2018	250 123 489,00				
2016	20	31-mars-2016	600 000 000,00	4-janv-2017	650 245 000,00	24-nov-2017	720 145 632,00	24-nov-2017	720 145 632,00	24-nov-2017	720 145 632,00

Source : CAAR (Direction centrale grands risques « exploitation »)

2. Les avances sur sinistres :

En respect avec les normes en vigueur, l'Assureur procède à l'indemnisation de l'assuré une fois le dossier de sinistre complété (tous les justificatifs d'indemnisation ont été collectés). Toutefois, l'assureur accorde des avances sur sinistre avant la détermination du montant de l'indemnité due, dans le but d'accélérer la réparation des dommages en attendant la détermination définitive du montant du sinistre et ce, afin de

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

minimiser les dégâts (le cas de l'assurance perte d'exploitation par exemple) d'une part et de fidéliser les clients d'autre part, mais aussi afin d'alléger la pression sur la trésorerie de l'entreprise. Cette possibilité d'avance n'est offerte que pour les sinistres importants.

Tableau 3.7 : les avances sur sinistres

Année	Assuré	Avances							
		Déclaration de sinistre		1 ^{ère} avance		2 ^{ème} avance		3 ^{ème} avance	
		Date déclaration	Montant	Date Règlement	Montant	Date Règlement	Montant	Date Règlement	Montant
2015	1	24-août-2015	25 000 000,00						
2015	2	1-mai-2015	20 000 000,00						
2015	3	14-sept-2015	40 000 000,00						
2015	4	26-mai-2015	120 000 000,00						
2015	5	26-mai-2015	720 000 000,00	15-févr-2016	200 000 000,00	5-avr-2016	200 000 000,00	15-juin-2016	200 000 000,00
2015	6	25-mai-2015	40 000 000,00						
2015	7	25-mai-2015	80 000 000,00						
2016	8	27-sept-2016	20 000 000,00						
2015	9	16-mars-2015	100 000 000,00						
2016	10	11-août-2016	20 000 000,00						
2017	11	17-févr-2017	20 000 000,00						
2016	12	16-août-2016	20 000 000,00						
2016	13	1-août-2016	100 000 000,00						
2017	14	26-mai-2017	20 000 000,00						
2017	15	17-août-2017	600 000 000,00	1-févr-2018	200 000 000,00	19-mars-2018	200 000 000,00	17-oct-2018	200 000 000,00
2016	16	20-déc-2016	20 000 000,00						
2016	17	11-août-2016	20 000 000,00						
2016	18	9-sept-2016	350 000 000,00	2-mai-2018	100 000 000,00				
2016	19	7-mai-2016	200 000 000,00	4-juin-2018	100 000 000,00	24-juil-2018	100 000 000,00		
2016	20	31-mars-2016	600 000 000,00	4-juin-2016	100 000 000,00	4-janv-2017	200 000 000,00	4-août-2017	200 000 000,00

Source : CAAR (Direction centrale grands risques « exploitation »)

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

3. Reliquat de l'indemnité :

Il s'agit du montant de l'indemnité due après le versement des avances.

Tableau 3.8 : les reliquats de l'indemnité

Année	Assuré	Déclaration de sinistre		Reliquat		Montant Total d'indemnisation	Durée d'indemnisation (Mois)
		Date déclaration	Montant	Date Règlement	Montant		
2015	1	24-août-2015	25 000 000,00	20-mars-2016	27 333 284,67	27 333 284,67	6
2015	2	1-mai-2015	20 000 000,00	11-déc-2016	21 350 000,00	21 350 000,00	19
2015	3	14-sept-2015	40 000 000,00	14-déc-2016	45 585 162,55	45 585 162,55	15
2015	4	26-mai-2015	120 000 000,00	8-juil-2016	138 201 502,96	138 201 502,96	13
2015	5	26-mai-2015	720 000 000,00	8-juil-2016	350 152 140,00	950 152 140,00	13
2015	6	25-mai-2015	40 000 000,00	8-juil-2016	50 000 000,00	50 000 000,00	13
2015	7	25-mai-2015	80 000 000,00	8-juil-2016	100 000 000,00	100 000 000,00	13
2016	8	27-sept-2016	20 000 000,00	22-mars-2017	27 079 984,00	27 079 984,00	5
2015	9	16-mars-2015	100 000 000,00	9-juil-2016	115 962 074,64	115 962 074,64	15
2016	10	11-août-2016	20 000 000,00	26-juil-2017	38 446 369,55	38 446 369,55	11
2017	11	17-févr-2017	20 000 000,00	26-juil-2017	26 455 028,72	26 455 028,72	5
2016	12	16-août-2016	20 000 000,00	28-août-2017	31 304 041,68	31 304 041,68	12
2016	13	1-août-2016	100 000 000,00	11-juin-2017	193 553 235,58	193 553 235,58	10
2017	14	26-mai-2017	20 000 000,00	16-janv-2018	56 138 240,01	56 138 240,01	7
2017	15	17-août-2017	600 000 000,00	28-mars-2019	195 260 103,79	795 260 103,79	19
2016	16	20-déc-2016	20 000 000,00	27-févr-2018	29 758 361,60	29 758 361,60	14
2016	17	11-août-2016	20 000 000,00	27-févr-2018	30 897 813,05	30 897 813,05	18
2016	18	9-sept-2016	350 000 000,00	7-mars-2019	288 998 103,97	388 998 103,97	29
2016	19	7-mai-2016	200 000 000,00	4-déc-2018	110 612 651,55	310 612 651,55	30
2016	20	31-mars-2016	600 000 000,00	4-mai-2018	200 154 248,00	700 154 248,00	25

Source : CAAR (Direction centrale grands risques « exploitation »)

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

4. Les placements (calcul de manque à gagner) :

L'idée principale des placements consiste à investir de l'argent en vue d'obtenir un rendement financier dans un avenir plus ou moins proche tout en honorant les engagements contractuels de l'assureur vis-à-vis de ses clients (indemnisation)

Tableau 3.9 : les placements

placement	1 ^{ère} Placement				1 ^{ère} échéance		2 ^{ème} échéance		3 ^{ème} échéance	
	Montant de placement	Durée (Mois)	Date début	Date Fin	Date d'échéance	Montant	Date d'échéance	Montant	Date d'échéance	Montant
1	100 000 000,00	15	16/03/2015	09/07/2016						
2	20 000 000,00	19	01/05/2015	11/12/2016						
3	960 000 000,00	13	26/05/2015	08/07/2016	15/02/2016	200 000 000,00	05/04/2016	200 000 000,00	15/06/2016	200 000 000,00
4	15 152 000,00	10	09/08/2015	08/07/2016						
5	4 561 278,00	15	21/08/2015	11/12/2016						
6	25 000 000,00	6	24/08/2015	20/03/2016						
7	40 000 000,00	15	14/09/2015	14/12/2016						
8	20 145 210,00	9	20/09/2015	09/07/2016						
9	20 245 687,00	8	10/10/2015	08/07/2016						
10	4 541 258,00	4	28/10/2015	20/03/2016						
11	7 625 987,00	12	05/12/2015	14/12/2016						
12	270 000 000,00	6	05/01/2016	08/07/2016						
13	30 254 563,00	4	09/02/2016	08/07/2016						
14	600 000 000,00	25	31/03/2016	04/05/2018	04/06/2016	100 000 000,00	04/01/2017	200 000 000,00	04/08/2017	200 000 000,00
15	200 000 000,00	30	07/05/2016	04/12/2018	04/06/2018	100 000 000,00	24/07/2018	100 000 000,00		
16	100 000 000,00	10	01/08/2016	11/06/2017						
17	20 000 000,00	11	11/08/2016	26/07/2017						
18	20 000 000,00	18	11/08/2016	27/02/2018						
19	20 000 000,00	12	16/08/2016	28/08/2017						
20	350 000 000,00	29	09/09/2016	07/03/2019	02/05/2018	100 000 000,00				
21	20 000 000,00	5	27/09/2016	22/03/2017						
22	150 123 489,00	25	04/11/2016	04/12/2018						
23	14 587 963,00	8	07/12/2016	28/08/2017						
24	20 000 000,00	14	20/12/2016	27/02/2018						
25	50 245 000,00	16	04/01/2017	04/05/2018						
26	9 247 852,00	2	12/01/2017	22/03/2017						
27	20 125 478,00	6	16/01/2017	26/07/2017						
28	110 354 500,00	4	19/01/2017	11/06/2017						
29	12 123 587,00	13	20/01/2017	27/02/2018						
30	20 000 000,00	5	17/02/2017	26/07/2017						
31	43 425 251,00	24	07/03/2017	07/03/2019						
32	13 125 154,00	11	20/03/2017	27/02/2018						
33	9 548 759,00	3	26/04/2017	26/07/2017						
34	20 000 000,00	7	26/05/2017	16/01/2018						
35	600 000 000,00	19	17/08/2017	28/03/2019	01/02/2018	200 000 000,00	19/03/2018	200 000 000,00	17/10/2018	200 000 000,00
36	41 254 020,00	1	22/11/2017	16/01/2018						
37	182 045 120,00	15	18/12/2017	28/03/2019						

Source : CAAR (Direction centrale grands risques « exploitation »)

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

5. Les intérêts :

Après avoir choisis le type de placement qui convient à chaque durée, on a procédé au calcul des intérêts y afférents.

Notre portefeuille de placement a été réparti entre les BTC de 13 semaines et 26 semaines et les BTA de 1 an, 2 ans et 3 ans.

Pour les BTC, on a déterminé la valeur actualisée par la formule suivante :

$$VA = \left(\frac{1}{1 + \frac{(D \times T)}{360}} \right) \times VN$$

Puis, on a calculé la différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée pour obtenir le montant de l'intérêt : $I = VN - VA$

Pour les BTA, on a calculé directement l'intérêt simple de la manière suivante :

$$I = \frac{VN \times D \times T}{365}$$

Sachant que :

VA : la Valeur Actualisée

VN : la Valeur Nominale

D : la Durée (nombre de jours)

T : le Taux de coupon

I : l'intérêt

Les détails seront présentés dans le tableau suivant :

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Tableau 3.10 : les intérêts

Placement	Montant de placement	Durée (M)	Duré (J)	type de plc	T	Valeur Actualisée	Intérêt
1	100 000 000,00	15	481	BTA 2 ans	2,00%		2 635 616,44
2	20 000 000,00	19	590	BTA 2 ans	2,25%		727 397,26
3	960 000 000,00	13	409				
	200 000 000,00	8	265	BTA 1 an	2,00%		2 904 109,59
	200 000 000,00	10	315	BTA 1 an	2,00%		3 452 054,79
	200 000 000,00	12	386	BTA 2 ans	2,25%		4 758 904,11
	360 000 000,00	13	409	BTA 2 ans	2,25%		9 076 438,36
4	15 152 000,00	10	334	BTA 1 an	2,00%		277 302,36
5	4 561 278,00	15	478	BTA 2 ans	2,25%		134 401,49
6	25 000 000,00	6	209	BTA 1 an	2,00%		286 301,37
7	40 000 000,00	15	457	BTA 2 ans	2,25%		1 126 849,32
8	20 145 210,00	9	293	BTA 1 an	2,00%		323 427,21
9	20 245 687,00	8	272	BTA 1 an	2,00%		301 743,94
10	4 541 258,00	4	144	BTC 26 sem	0,62%	4 530 023,54	11 234,46
11	7 625 987,00	12	375	BTA 2 ans	2,25%		176 285,66
12	270 000 000,00	6	185	BTA 1 an	2,00%		2 736 986,30
13	30 254 563,00	4	150	BTC 26 sem	0,68%	30 169 083,93	85 479,07
14	600 000 000,00	25	764				
	100 000 000,00	2	65	BTC 13 sem	1,40%	99 747 859,58	252 140,42
	200 000 000,00	9	279	BTA 1 an	2,25%		3 439 726,03
	200 000 000,00	16	491	BTA 2 ans	2,25%		6 053 424,66
	100 000 000,00	25	764	BTA 3 ans	2,50%		5 232 876,71
15	200 000 000,00	30	941				
	100 000 000,00	24	758	BTA 3 ans	2,50%		5 191 780,82
	100 000 000,00	26	808	BTA 3 ans	2,50%		5 534 246,58

Source : élaboré par l'étudiante

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

16	100 000 000,00	10	314	BTA 1 an	2,00%		1 720 547,95
17	20 000 000,00	11	349	BTA 1 an	2,00%		382 465,75
18	20 000 000,00	18	565	BTA 2 ans	2,25%		696 575,34
19	20 000 000,00	12	377	BTA 1 an	2,00%		413 150,68
20	350 000 000,00	29	909				
	100 000 000,00	19	600	BTA 2 ans	2,25%		3 698 630,14
	250 000 000,00	29	909	BTA 3 ans	2,50%		15 565 068,49
21	20 000 000,00	5	176	BTC 26 sem	1,55%	19 849 584,26	150 415,74
22	150 123 489,00	25	760	BTA 3 ans	2,50%		7 814 647,37
23	14 587 963,00	8	264	BTA 1 an	2,00%		211 025,88
24	20 000 000,00	14	434	BTA 2 ans	2,25%		535 068,49
25	50 245 000,00	16	485	BTA 2 ans	2,25%		1 502 187,84
26	9 247 852,00	2	69	BTC 13 sem	1,45%	9 222 221,91	25 630,09
27	20 125 478,00	6	191	BTA 1 an	2,00%		210 628,29
28	110 354 500,00	4	143	BTC 26 sem	1,55%	109 679 211,19	675 288,81
29	12 123 587,00	13	403	BTA 2 ans	2,25%		301 179,79
30	20 000 000,00	5	159	BTC 26 sem	1,55%	19 864 014,27	135 985,73
31	43 425 251,00	24	730	BTA 3 ans	2,50%		2 171 262,55
32	13 125 154,00	11	344	BTA 1 an	2,00%		247 400,16
33	9 548 759,00	3	91	BTC 13 sem	1,52%	9 512 210,97	36 548,03
34	20 000 000,00	7	235	BTA 1 an	2,00%		257 534,25
35	600 000 000,00	19	588				
	200 000 000,00	5	168	BTC 26 sem	1,51%	198 600 528,28	1 399 471,72
	200 000 000,00	7	214	BTA 1 ans	2,00%		2 345 205,48
	200 000 000,00	14	426	BTA 2 ans	2,25%		5 252 054,79
36	41 254 020,00	1	55	BTC 13 sem	2,10%	41 122 086,64	131 933,36
37	182 045 120,00	15	465	BTC 26 sem	2,25%	176 903 851,81	5 141 268,19

Source : élaboré par l'étudiante

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

Il nous a été donné de constater lors de l'application de la gestion Actif-Passif que la CAAR enregistre chaque année des manques à gagner à cause du défaut d'application de la gestion actif-passif. En effet, la seule étude de la branche incendie fait ressortir un manque à gagner de **105 739 901,87 DZD** uniquement pour la période 2015-2017. Il sera facile d'imaginer l'importance de ce montant si cette étude avait été étendue à l'ensemble des branches de la CAAR.

3.3 Proposition d'établissement des procédures pour la gestion Actif Passif :

Sachant que la CAAR n'applique pas actuellement la gestion Actif Passif d'une manière organisée, il y a lieu de proposer une démarche afin d'appliquer cette approche de façon systématique. A cet effet, nous avons proposé les procédures suivantes à appliquer afin d'optimiser les placements en intégrant la contrainte du risque de solvabilité (Méthode des Cash-flow Matching) :

1. Lorsque la Direction Technique reçoit une déclaration de sinistre, elle procède immédiatement à l'affectation d'une provision pour sinistre à payer, tout en estimant le montant de la 1^{ère} avance s'il y a lieu avec les dates qui correspondront ;
2. La Direction Technique transmet les informations requises à la Direction finance et gestion des actifs (sous-direction finance et planification budgétaire) selon le **canevas joint**; (voir annexe 9)
3. Après réception du document en question en provenance du Directeur Finances et gestion des Actifs, la sous-direction finance et planification budgétaire procède au traitement des informations reçues pour définir une liste des montants à placer ainsi que leurs échéances. Ces placements prendront en considération les engagements futures de la Compagnie en intégrant la contrainte du risque de solvabilité ;
4. L'état des placements devra obligatoirement être validé par le Directeur des Finances et de la Gestion des Actifs avant sa transmission à la Sous-direction des Placements ;
5. Dès réception du document en question, la Sous-direction Placements procédera à l'établissement d'un programme de placement en conformité avec l'état transmis par la hiérarchie.

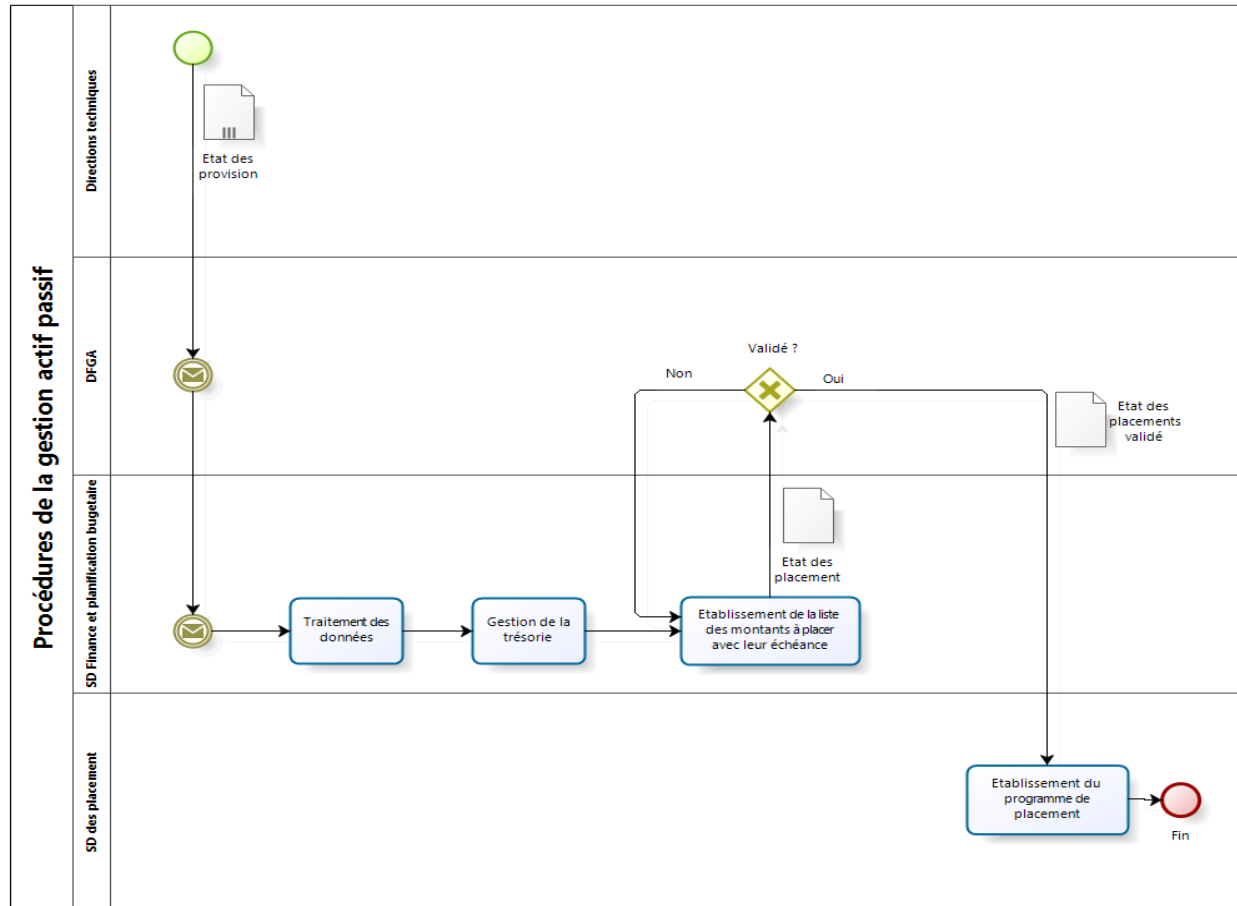
NB : il sera nécessaire d'assurer une communication permanente entre les directions concernées afin d'optimiser la gestion Actif-Passif.

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

3.4 Flow-Chart des procédures pour la gestion Actif-Passif :

Le schéma ci-après détaillé définit les différentes étapes proposées pour l'optimisation de la gestion Actif-Passif au niveau de la CAAR en respect avec la norme « BPMN2.0 »¹.

Figure 3.3 : Flow-Chart des procédures pour ALM



Source : élaboré par l'étudiante

3.5 Recommandations :

Ces recommandations visent à développer un plan permettant d'optimiser la mise en œuvre des outils de gestion Actif-Passif. Cette optimisation permettra de relever le défi inhérent à cette activité tout en assurant une amélioration continue de cette approche au sein de la Compagnie. Ces recommandations peuvent être présentées comme suit :

- Nécessité de mise en place de manière structurée et organisée d'une gestion actif-passif au sein de la Compagnie ;

¹ Business Process Modeling Notations

Chapitre 03 : Application de la méthode gestion Actif-Passif au sein de la CAAR

- La formation du personnel de la sous-direction finances et planification budgétaire de la CAAR sur l'approche ALM.
- Enrichir le comité de placement existant par des procédures de gestion Actif-Passif facilitant la prise de décision.
- Organiser la fonction actuarielle au sein de la compagnie, à fin de définir les montants des engagements à provisionner par la compagnie;
- Mise en place d'une collaboration accrue entre la Direction Risk Management « DRM » et la Direction des Finances et de la Gestion des Actifs « DFGA » dans la détermination des risques financiers liés à la gestion ALM ;
- Créer des liens entre toutes les directions de la compagnie pour faciliter la circulation des informations et assurer une visibilité nécessaire à un fonctionnement optimal de l'ensemble des structures de la Compagnie.

Conclusion du troisième chapitre

Dans ce chapitre, nous avons essayé d'appliquer la méthode de gestion Actif Passif au sein de la CAAR, mais plusieurs obstacles nous en ont empêchés telles que l'absence d'une structure dédiée, le manque de logiciel de simulation et générateur de scénarios qui est le cœur de la méthode « DFA » mais aussi des problématiques liées à l'environnement économique et institutionnel de la Compagnie tels que l'absence d'un marché financier dynamique.

L'analyse des tableaux, des graphiques et de tous les documents que nous avons exploités durant notre stage nous ont permis de constater que la CAAR répond confortablement aux règles prudentielles en vigueur telles que la marge de solvabilité et les placements en titres d'Etat.

Notre étude pratique concernant la gestion Actif Passif au sein de la CAAR qui a porté sur le placement des provisions techniques de la branche incendie, nous a permis de constater que la compagnie enregistre un manque à gagner non négligeable résultant de la non application de l'approche ALM. A ce titre, nous avons proposé une procédure qui contient des étapes simples permettant le pilotage des activités de placements au niveau de la CAAR pour en optimiser le rendement.

Conclusion générale

Conclusion générale

La gestion Actif- Passif est une démarche globale et coordonnée, consiste à identifier, mesurer et couvrir les risques financiers afin de garantir la solvabilité de l'entreprise, et d'améliorer sa rentabilité. Elle est apparue au début des années 80 dans les banques puis elle s'est développée dans les institutions financières et les compagnies d'assurance vue son importance dans la gestion des risques. L'ALM a pour objectif d'estimer et piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois. Elle vise à atteindre la structure de bilan, en optimisant la rentabilité et le risque sous contrainte de l'activité quotidienne.

L'objectif de cette contribution est d'appliquer la méthode de la gestion Actif-Passif, ainsi sa contribution à la gestion des risques au sein de la compagnie d'assurance algérienne La CAAR tout en testant la validité des hypothèses de notre recherche.

Notre étude nous a amené d'une part à puiser dans la littérature des assurances tout en indiquant la particularité du contrat d'assurance, les principaux risques existants dans une compagnie d'assurance et un bref aperçu sur le marché algérien des assurances. D'autre part notre étude nous a amené à appréhender les fondements de la gestion Actif-Passif et le contrôle de la solvabilité d'une compagnie d'assurance.

Par ailleurs, nous avons adopté une méthodologie de recherche consistant à collecter les données par le biais des entretiens avec le personnel de la direction finance et la direction Risk management, des observations participatives pour la mise en place de la méthode ALM et à analyser et interpréter les résultats recueillis.

Le travail de terrain dans cet essai d'implantation de la méthode de gestion Actif-Passif nous a permis d'analyser la documentation interne de la CAAR (cartographie des risques) pour identifier les risques. En effet on a constaté que les risques les plus rencontrés sont : risque de liquidité, risque de taux et le risque de change, ces risques peuvent être catégorisés avec les risques financiers qui peuvent être gérés par la méthode ALM d'après ce qu'on a cité déjà dans la partie théorique. Ceci confirme notre première hypothèse.

Quant à la deuxième hypothèse, l'étude a montré qu'avant de mettre en place ces outils, la compagnie d'assurance doit suivre les conditions de solvabilité régis par la réglementation de notre pays. Pour confirmer cela, on a analysé l'activité financière via la consultation du rapport annuelle de l'année (2015-2017) de La CAAR et on est arrivé aux résultats suivants :

Conclusion générale

- Globalement, la CAAR a satisfait aux règles d'équilibre de la représentation des engagements réglementés, ainsi en représentation global, le taux a atteint 117% en 2017 (Minimum 100%) ;
- La CAAR a également respecté le taux de représentation en valeurs d'Etat par 67% (Minimum 50%) ;
- La marge de solvabilité disponible en 31/12/2017 représente sept (07) fois le minimum réglementaire en matière de provisions techniques ;
- La marge de solvabilité disponible au 31/12/2017 exprime plus au six (06) fois le minimum réglementaire en termes de prime « chiffre d'affaire » ;

De ce fait, la marge de solvabilité disponible de la CAAR affiche des taux supérieurs aux taux réglementaires ce qui signifie que la compagnie est en bonne situation financière. D'où la confirmation de l'hypothèse n°2.

L'analyse des tableaux, des graphiques et de tous les documents que nous avons exploités durant notre stage nous ont permis de constater que la CAAR répond confortablement aux règles prudentielles en vigueur telles que la marge de solvabilité et les placements en titres d'Etat.

Quant à la troisième hypothèse, l'entretien auprès du directeur de la direction Risk management nous a indiqué que la CAAR possède un avantage comparatif par rapport aux autres compagnies d'assurance dans le domaine des placements qui se matérialise par l'existence de la structure Spécialiste en Valeurs de Trésor « SVT », lui permettant une meilleure optimisation des placements. Ceci confirme que la compagnie d'assurance algérienne La CAAR est capable sur le plan technique d'appliquer la méthode ALM.

D'après l'application de la méthode ALM, on a constaté que la CAAR enregistre chaque année des manques à gagner à cause du défaut d'application de la gestion Actif-Passif. En effet, la seule étude de la branche incendie fait ressortir un manque à gagner de 105739901,87 DZD uniquement pour la période 2015-2017. Il sera facile d'imaginer l'importance de ce montant si cette étude avait été étendue à l'ensemble des branches de la CAAR. D'où la confirmation de l'hypothèse n°3

A ce titre, nous avons proposé une procédure qui contient des étapes simples permettant le pilotage des activités de placements au niveau de la CAAR pour optimiser le rendement.

Conclusion générale

Afin de renforcer l'optimisation de la mise en œuvre des outils de gestion Actif-passif.

Nous préconisons un ensemble des suggestions :

- Nécessité de mise en place de manière structurée et organisée d'une gestion actif-passif au sein de la Compagnie ;
- Enrichir le comité de placement existant par des procédures de gestion Actif-Passif facilitant la prise de décision.
- Mise en place d'une collaboration accrue entre la Direction Risk Management « DRM » et la Direction des Finances et de la Gestion des Actifs « DFGA » dans la détermination des risques financiers liés à la gestion ALM ;
- Créer des liens entre toutes les directions de la compagnie pour faciliter la circulation des informations et assurer une visibilité nécessaire à un fonctionnement optimal de l'ensemble des structures de la Compagnie.

En dépit de ses apports, cette recherche présente des limites :

- Cette recherche ne s'inscrit pas dans une perspective longitudinale, qui aurait permis de généraliser la mise en place de ALM dans toutes les branches.
- La confidentialité d'un très grand nombre de données et d'informations de la part de l'organisme d'accueil La CAAR.
- L'indisponibilité ou le manque d'ouvrages traitant de notre sujet, au niveau de notre bibliothèque.

Les limites évoquées ouvrent plusieurs pistes de recherches, deux principales voix nous semble être importantes à aborder :

- La première piste consiste à effectuer une étude longitudinale en élargir le champ d'application de l'ALM en d'autres branches de La CAAR tout en optimisant la mise en œuvre des outils de gestion Actif-Passif.
- La deuxième piste consiste à faire une étude comparative entre l'application de L'ALM aux seins des banques et au sein des assurances.

Bibliographie

Bibliographie :

1) Ouvrage :

- Couibault.F, Eliashberg.C, Latrassé.M : «**Les grands principes de l'assurance** », 5ème édition, l'argus, paris, 2002.
- François Lukau Nkodi : «**gestion des assurances**». Ed. Le Harmattan, 2014.
- Source : F. Couilbaut, C. Eliashberg et M. Latrassé : « **Introduction à la théorie de l'assurance**», Ed. l'Argus, 3ème Edition, 1999.
- Julien Moulard : « **Dictionnaire de l'Assurance**», 3ème édition.
- Jean-Luc de Boissieu : « **Introduction à l'assurance** », Ed. L'argus.
- Agnès Pimbert : « **l'essentiel du droit des assurances** », Ed. Gualino, 2ème édition, 2014.
- M, PIERMAY. P, MATHOULIN. A, COHEN. « **La gestion Actif-Passif d'une compagnie d'assurance ou d'un investisseur institutionnel** ». Ed. ECONOMICA. 2002.
- P Pierre. F Michel : «**Théorie et pratique de l'assurance vie** ». Ed. DUNOD 2012.
- X. LEHMAN (Groupe Allianz), « La gestion financière actuelle des assureurs ». paris 2015.
- Laster D et Thorlasious E, « **La Gestion Actif Passif à l'usage des assureurs** ». Ed 2000.

2) Thèses et mémoires :

- GHerbi bouismail, « **la gestion actif passif d'une compagnie d'assurance** », 2009, ESC.
- Marie MOUKHAIBER, « **Gestion Actif-Passif pour un portefeuille de produits d'épargne** », Université Claude Bernard de Lyon. 2013.
- Meriem Atoussi. « **La Gestion Actif-Passif sur l'opération de la réassurance** ». EHEA, 2016.
- BESSADI Dalila, « **la gestion Actif-Passif dans une compagnie d'assurance** », IFID, 2009.
- Lea SEBBAGH, « **pilotage des placements d'une compagnie non vie dans un contexte Solvabilité 2** », Université de starbourg. 2016

3) Colloque articles et Revue :

- Benilles Billel, cours « **Risque et Assurance** », cours ESC, 2018/2019
- Revue Centre de recherche pour le Budgets familiaux, « **Bien utiliser les assurances** », les éditions de l'épargne, 1990.
- Article académique : « **assurance et gestion des risques** ». septembre 2015.
- Bouaziz CHEIKH : « **l'histoire de l'assurance en Algérie** ».
- Mohamed Najed Ksouri. Cours : « **Gestion Actif-Passif En Assurance** », IFID, 2018.
- Hocine BELHIMER, « **La gestion Actif-Passif dans une compagnie d'assurance** ». Avril 2011.
- Sami Zeghal, « **Gestion Actif-Passif Assurance** », Cours IFID, mai 2015.
- Workshop Solvency, « **la solvabilité des sociétés d'assurance : finalité et règle** ». CCR Alger le 21/10/2015.

4) **Texte de loi :**

- Décret exécutif n° 13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.
- Décret exécutif n° 13-115 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

5) **Webographie :**

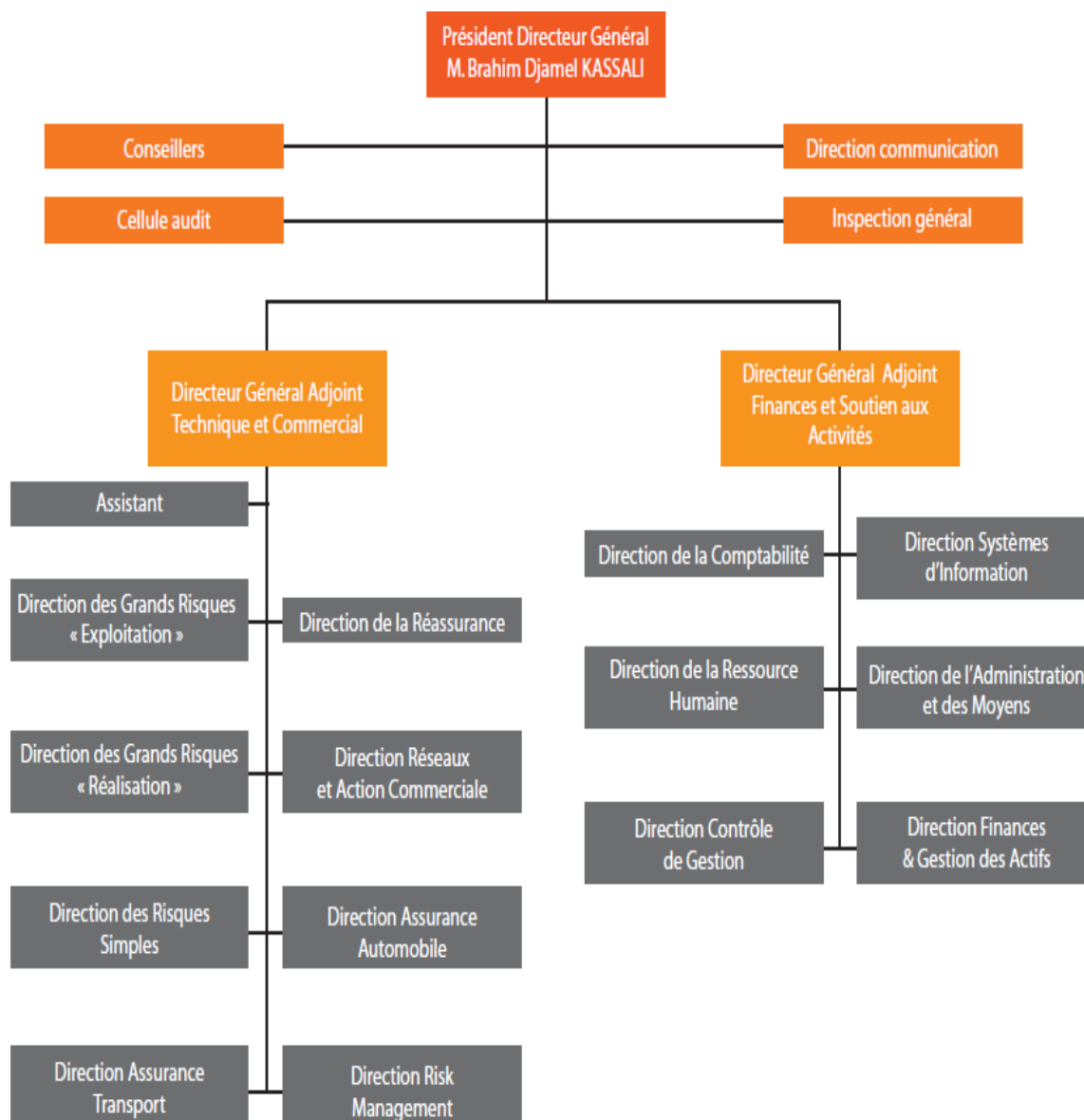
- www.universalis.fr
- www.cairn.info/www.snd11.arn.dz
- <http://www.assurances.info/dessous-assurance/histoire-de-assurance>
- <http://greta-assurance.e-monsite.com/pages/eejma/le-role-des-entreprises-d-assurance/l-role-economique.htm>

6) **Documentation interne de la CAAR :**

- rapport annuel 2017.
- Rapport d'activité de la CAAR 2015, 2016, 2017.

Annexes

Annexe 01 : Organigramme de la CAAR



Source : www.caar.dz

Annexe 02 Tableau de la production par société d'assurance

	Année 2016		Année 2017		Variation 2016/2017	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	26 875	21%	26 527	20%	-348	-1%
CAAR	15 082	12%	15 154	11%	72	0%
CAAT	22 615	17%	23 128	17%	513	2%
CASH Assurances	9 887	8%	10 761	8%	873	9%
GAM	3 329	3%	3 464	3%	136	4%
SALAMA	5 019	4%	4 787	4%	-232	-5%
TRUST ALGERIA	2 453	2%	2 746	2%	293	12%
ALLIANCE ASSURANCES	4 565	4%	4 802	4%	237	5%
CIAR	9 182	7%	9 174	7%	-8	0%
2A	3 627	3%	3 629	3%	3	0%
AXA Assurances Algérie Dommage	2 569	2%	3 066	2%	497	19%
CNMA	12 649	10%	13 012	10%	363	3%
Total Ass.de Dommages	118 321	91%	120 251	90%	1 930	2%
MACIR VIE	1 428	1%	1 434	1%	6	0%
TALA	2 191	2%	1 850	1%	-341	-16%
SAPS	1 697	1%	2 075	2%	378	22%
Caarama assurance	2 069	2%	2 129	2%	60	3%
CARDIF EL-DJAZAIR	1 768	1%	2 441	2%	673	38%
AXA Assurances Algérie Vie	1 550	1%	2 469	2%	919	59%
Le mutualiste	507	0%	504	0%	-3	-1%
AGLIC	30	0%	532	0%	503	1686%
Total Ass.de Personnes	11 240	9%	13 434	10%	2 194	20%
Total Général	129 561	100%	133 685	100%	4 124	3%

Annexe 03 : Tableau des indemnisations par société

	Année 2016		Année 2017		Variation 2016/2017	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	16 169	23%	15 601	22%	- 568	-3,51%
CAAR	12 358	18%	11 622	16%	- 736	-5,96%
CAAT	13 691	20%	13 428	19%	- 263	-1,92%
CASH Assurances	2 425	3%	3 450	5%	1 025	42%
GAM	1 998	3%	1 621	2%	- 377	-19%
SALAMA ASSURANCES ALGERIE	2 332	3%	2 262	3%	- 70	-3%
TRUST ALGERIA	1 338	2%	1 143	2%	- 195	-15%
ALLIANCE Assurances	2 059	3%	2 203	3%	144	7%
CIAR	5 877	8%	5 905	8%	28	0%
2A	1 436	2%	1 379	2%	- 56	-4%
AXA Assurances Algérie Dommage	362	1%	1 077	2%	715	197%
CNMA	6 802	10%	7 139	10%	337	5%
Total Ass.Dommage	66 846	96%	66 829	95%	-16	0%
MACIR VIE	149	0%	122	0%	- 27	-18%
TALA	579	1%	621	1%	41	7%
SAPS	651	1%	895	1%	243	37%
Caarama Assurance	809	1%	705	1%	- 104	-13%
CARDIF EL-DJAZAIR	206	0%	249	0%	43	21%
AXA Assurances Algérie Vie	266	0%	1 150	2%	884	333%
Le Mutualiste	56	0%	53	0%	- 3	-6%
AGLIC	0	-	17	0%	17	12329%
Total Ass.Personnes	2 716	4%	3 811	5%	1 094	40%
Total Général	69 562	100%	70 640	100%	1 078	2%

Annexe 04 : Evolution de la production par branche (Unité : Milliers DA)

Branches	CA 2016	Structure du Portefeuille 2016	CA 2017	Structure du Portefeuille 2017	Evolution 2016/2017
Incendie	4 464 210	30%	4 601 289	30%	3%
Engineering	1 368 914	9%	1 344 858	9%	-2%
RC	789 516	5%	717 311	5%	-9%
RD/RS	469 447	3%	400 689	3%	-15%
Cat-Nat	357 076	2%	463 374	3%	30%
Total IARD	7 449 161	49%	7 527 521	50%	1%
Transport	1 893 898	13%	2 022 071	13%	7%
Automobile	5 738 931	38%	5 568 506	37%	-3%
ADP	-654	0%	0	0%	-
Crédit	26	0%	35 929	0,2%	-
TOTAL	15 081 362	100%	15 154 026	100%	0,5%

Annexe 05 : Evolution des sinistres réglés par branche (Unité : Milliers DA)

Branches	Règlements 2016		Règlements 2017		Evolution 2016/2017
	Montant	%	Montant	%	
Incendie	4 846 109	39%	2 061 917	18%	-57%
Engineering	406 168	3%	201 008	2%	-51%
RC	103 986	1%	43 184	0%	-58%
RD/RS	33 683	0%	58 792	1%	75%
CAT-NAT	-	-	-	-	-
Total IARD	5 389 947	44%	2 364 900	20%	-56%
Transport	1 403 983	11%	4 116 526	35%	193%
Automobile	5 478 799	44%	5 114 707	44%	-7%
ADP	83 741	1%	24 984	0%	-70%
Crédit	1 967	0%	845	0%	-57%
Total	12 358 437	100%	11 621 961	100%	-6%

Annexe 06 : synthèse de l'activité Réassurance (Unité : Milliers DA)

Désignation	Année 2016	Année 2017	Variation	
			Absolue	relative
Primes Cédées	6 902 022	6 902 549	527	0,01%
Commissions Reçues	1 199 862	1 217 979	18 117	1,51%
Taux de Cession	46%	46%		-0,47%
Taux de Commission	17,38%	17,65%		1,50%

Annexe 07 : évolution des prises de participation de la CAAR (Unité : Millions D

Sociétés	2016		2017		évolution
	montant de la Participation	taux de participation	montant de la Participation	taux de participation	
AMNAL	1,00	12,5%	1,00	12,5%	-
AFRICA-RE	354,10	1,2%	367,41	1,2%	3,76%
CAGEX	162,00	10%	162,00	10%	-
CASH	933,24	12%	933,24	12%	†
ASSURE IMMO	258,59	33,3%	258,59	33,3%	-
SIH	1 290,08	6,4%	2 236,52	6,4%	73,36%
SPA ALFA	16,50	33%	16,50	33%	-
EXAL	135,23	37%	135,23	37%	-
ALPAP	28,00	13%	28,00	13%	-
SGCI	101,40	5,1%	101,40	5,1%	-
SRH	200,00	4,8%	200,00	4,8%	-
ABC	109,12	2,1%	109,12	2,1%	-
SPDM	10,40	50%	10,40	50%	-
IAHEF	3,34	7,2%	3,34	7,2%	-
EHEA	2,00	7,1%	2,00	7,1%	-
CAARAMA	1 000,00	100%	1 000,00	100%	-
SAIDAL	39,74	0,7%	43,71	0,7%	10,00%
AURASSI	8,66	0,3%	8,66	0,3%	-
BUA	1,00	7,7%	1,00	7,7%	-
TOTAL	4 654,41		5 618,14		20,71%

Annexe 08 : Etat comparatif des titres de placements (Millions de DA)

Désignation	2016				2017				Evolution	
	montant	Taux d'intérêt moyen	%	intérêt	montant	Taux d'intérêt moyen	%	intérêt	Montant	intérêt
BTC (13/26S)	6,00	1,03%	0,04%	2,92	550,00	1,70%	3,95%	1,32	9067%	-55%
BTA (1/2/3/5Ans)	2 692,00	2,36%	16,92%	102,07	2 902,00	2,52%	20,85%	61,63	8%	-40%
OAT (7/10/15 Ans)	7 224,00	3,52%	45,41%	255,50	8 324,00	3,56%	59,79%	254,11	15%	-1%
Obligations d'Etat ENCE	3 864,00	5,52%	24,29%	128,75	-	5,52%	0,00%	195,07	-100%	52%
Titres de l'Etat	13 786,00	3,85%	86,66%	489,25	11 776,00	3,79%	84,59%	512,14	-15%	5%
Obligation SONELGAZ	50,00	4,85%	0,31%	2,43	-	4,85%	0,00%	0,9	-100%	-63%
Obligation FNI	1 300,00	4,77%	8,17%	62,00	1 300,00	4,77%	9,34%	62	0%	0%
Total Obligations	1 350,00	4,77%	8,49%	64,43	1 300,00	4,77%	9,34%	62,90	-4%	-2%
DAT Dinars	-	2,16%	0,00%	28,63	-	0,00%	0,00%	-	-	-100%
DAT Devises	802,80	2,18%	4,86%	18,97	845,08	3,23%	6,07%	19,63	5%	3%
Total DAT	802,80	2,18%	5,04%	47,60	845,08	3,23%	6,07%	19,63	5%	-59%
Total Général	15 938,80	3,85%	100,18%	601,28	13 921,08	3,37%	100%	594,67	-13%	-1%

Table des matières :

Dédicace	
Remerciement	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des annexes	
Résumé	
Introduction générale	
Chapitre 01 : généralité sur les assurances	
Section 01 : historique et principe de base de l'assurance	03
1.1. Historique :	03
1.2. Définition de l'assurance et son rôle	05
1.2.1. Définition de l'assurance	05
1.2.1.1. Définitions générale	05
1.2.1.2. Définition juridique	05
1.2.1.3. Définition technique	05
1.2.2. Le rôle de l'assurance	06
1.2.2.1. Le rôle social de l'assurance	06
1.2.2.1.1. Fonction réparatrice de l'assurance	06
1.2.2.1.2. Fonction d'épargne	06
1.2.2.1.3. Fonction de prévention	06
1.2.2.1.4. Rôle de protection sociale	06
1.2.2. rôle économique de l'assurance	06
1.2.2.2.1. L'assurance finance l'économie du pays	07
1.2.2.2.2. L'assurance finance des pans entiers de l'économie :	07
1.2.2.2.3. L'appui de l'investissement	07
1.2.2.2.4. L'assurance comme un instrument d'encouragement de crédit :	07
1.3. L'assurance, une activité spécifique :	07
1.4.1. a typologie des assurances :	08
1.4.1. Les assurances de dommages :	08
1.4.2. L'assurance de personnes :	09
1.4.3. L'assurance multirisque :	09
Section 02 : particularités du contrat d'assurance et ces éléments essentiels	10
2.1. Définition du contrat d'assurance et ses caractéristiques	10
2.1.1. Définition du contrat d'assurance	10
2.1.2. Caractéristiques du contrat d'Assurance	10
2.1.2.1. Consensuel :	11
Bilatéral ou synallagmatique :	11
2.1.2.3. Aléatoire :	11
2.1.2.4. Onéreux :	11
2.1.2.5. Successif :	11
2.1.2.6. D'adhésion :	12
2.1.2.7. Nommé :	12
2.1.2.8. De bonne foi :	12
2.2. Les différents acteurs de l'assurance :	12
2.2.1. L'assuré :	12
2.2.2. L'assureur :	12
2.2.3. Le souscripteur :	12
2.2.4. Le bénéficiaire :	13

2.2.5.	Le tiers :	13
2.3.	Les éléments d'un contrat d'assurance :	13
2.3.1.	Le risque :	13
2.3.2.	La prime ou la cotisation :	13
2.3.3.	La prestation de l'assureur :	13
2.3.4.	La compensation au sein de la mutualité :	14
2.4.	La formation du contrat d'assurance :	14
Section 03 : les principaux risques existants dans une compagnie d'assurance		15
3.1.	Les types de risques :	16
3.1.1.	Les risques techniques :	16
3.1.2.	Les risques de comportement :	16
3.1.3.	Risque de placement ou d'investissement :	17
3.2.	Asymétrie d'information :	19
3.2.1.	L'aléa moral :	19
3.2.2.	La sélection adverse :	19
Section 04 : Le Marché Algérien des assurances		19
4.1.	Historique des assurances en Algérie :	19
4.2.	Caractéristiques du marché algérien des assurances :	22
4.3.	Production du marché :	23
4.4.	Indemnisation :	23
4.5.	L'activité de la réassurance :	24
Conclusion du premier chapitre		25
Chapitre 02 : La gestion Actif-Passif		26
Section 01 : introduction à la Gestion Actif-Passif		28
1.1.	Définition et historique de la gestion Actif-Passif :	28
1.1.1.	Définition de la gestion Actif-Passif :	28
1.1.2.	Evolution de la Gestion Actif Passif :	29
1.2.	Caractéristique de la Gestion Actif-Passif :	30
1.3.	Les objectifs de la Gestion Actif-Passif :	30
1.4.	Quelques cas de faillite imputable à la mauvaise Gestion Actif-Passif :	31
Section 02 : méthodes et outils de la Gestion Actif-Passif		33
2.1.	Les méthodes de la Gestion Actif-Passif en assurance :	33
2.1.1.	La technique de l'évaluation de cash-flow :	33
2.1.2.	L'harmonisation des flux de trésoreries :	34
2.1.3.	L'immunisation :	36
2.2.	Méthode de l'Analyse Financière Dynamique (DFA) :	36
2.2.1.	Les étapes de constructions des modèles DFA :	37
Section 03 : le contrôle de la solvabilité d'une compagnie d'assurance		40
3.1.	Le cadre juridique algérien de solvabilité des sociétés d'assurance :	40
3.1.1.	Les conditions d'agrément :	40
3.1.2.	La constitution des engagements réglementés :	41
3.1.3.	La représentation des engagements réglementés par des actifs admis	43
3.1.4.	La marge de solvabilité :	44
Conclusion du deuxième chapitre :		46
Chapitre 03 : Application de la méthode de gestion Actif-Passif au sein de la CAAR		47
Section 01 : Cadre et contexte de l'étude		48
1.1	Présentation de La CAAR :	49
1.1.1	Aperçu historique :	49
1.1.2	L'organisation :	50

1.1.3 Organigramme :	51
1.1.4 L'activité technique de la CAAR :	51
1.2 Gestion financière et contrôle de la solvabilité	54
1.2.1 La gestion des placements et des participations :	54
1.2.1.1 Le marché obligataire des valeurs du trésor :	54
1.2.1.2 Les différents produits financiers :	55
1.2.2 Activité financière :	57
1.2.2.1 Les participations :	57
1.2.2.2 Les placements financiers :	57
1.2.3 La solvabilité de la CAAR :	58
1.2.4 Les résultats :	60
Section 02 : méthodologie de la recherche et collecte des données	61
2.1 Méthodologie de recueil des données : la méthode qualitative	61
2.2.3. La démarche à suivre de la préparation des procédures	61
2.2.3.1 La collecte des données :	61
2.2.3.2 Les étapes de la démarche ALM :	62
2.2.3.3 propositions d'établissement des procédures pour la gestion Actif-Passif :	62
Section 03 : application, analyse et interprétation des résultats	63
3.1 Analyse des entretiens et exploitation de la documentation interne :	63
3.2 L'application de la méthode ALM :	64
3.2.1 Les provisions et leurs réévaluations :	64
3.2.2. Les avances sur sinistres :	67
3.2.3. Reliquat de l'indemnité :	68
3.2.4. Les placements	69
3.2.5 Les intérêts	70
3.3 Proposition d'établissement des procédures pour la gestion Actif Passif :	73
3.4Flow-Chart des procédures pour la gestion Actif-Passif :	74
3.5 Recommandations :	74
Conclusion de chapitre 03	75
Conclusion générale	77
Bibliographie	
Annexes	